REVUE
DE
L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

IVe ANNÉE. — TOME VII. — N° 38. — JUIN 1874.

SOMMAIRE :

NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE : rue de la Servie, 4;
PARIS : rue François Ier, 8;
— L'ETHIELLEUX, libraire, rue Cassette, 4.

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

France.	15 fr.
Belgique, Italie, Suisse.	16
Alsace-Lorraine, Angleterre, Espagne. . .	17
Allemagne.	18
Turquie.	19
Pays d'Outre-Mer.	20

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.
On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai, ou du 1er novembre.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, au R. P. V.-de-P. Bailly, rue François Ier, 8, à Paris; ou à M. L. Allemand, professeur à l'Assomption, à Nimes.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées au R. P. Germer-Durand, correspondant de la *Revue*, rue François Ier, 8, Paris.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

OBSERVATIONS ET VŒUX

DES

COMITÉS CATHOLIQUES

RELATIVEMENT AU PROJET DE LOI

sur la

LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [1].

Messieurs,

Dans le programme tracé à votre 7e commission, il était dit: « Que faut-il penser du projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, préparée par une commission parlementaire et du rapport déposé par M. le député Laboulaye? N'y aurait-il pas lieu d'adresser à l'Assemblée nationale une pétition motivée pour obtenir une liberté plus sérieuse? »

Je viens vous présenter, messieurs, la réponse que croit devoir faire votre commission de l'enseignement supérieur à ces graves questions qui lui étaient posées..

Plusieurs de vos secrétaires nous ont communiqué les observations délibérées et votées dans des assemblées particulières des comités. D'autre part, la *Société générale d'éducation et d'enseignement*, représentée par son éminent secrétaire, M. le comte Eugène de Germiny, a mis sous nos yeux les résultats d'une vaste enquête entreprise auprès des chefs d'institution par les soins de cette importante société, qui a déjà rendu de si précieux services à la cause de l'enseignement chrétien. Ce dossier considérable a été, par votre commission, sérieusement examiné et consciencieusement étudié.

Nous avons résolu, messieurs, de vous soumettre un projet de pétition qui rappelle aux mandataires du pays et nos ardents désirs et nos droits inviolables. (Très-bien! très-bien!) En

(1) Rapport présenté à l'Assemblée générale des Comités Catholiques.

même temps nous proposerons à vos suffrages nos observations et nos conclusions à l'encontre de quelques articles du projet de loi. Je vais donc en premier lieu, messieurs, vous donner lecture de la pétition rédigée par votre commission; puis, à la suite d'un rapport sommaire, vous entendrez, et si vous le voulez bien, vous sanctionnerez les vœux de votre commission, qui serviront comme de pièce justificative à la pétition des comités. (Assentiment.)

I

PÉTITION.

Messieurs les députés,

Un projet de loi sur l'enseignement supérieur vous est soumis.

Nous savons quels événements, quelles difficultés imprévues vous ont empêchés de régler vos ordres du jour comme vous le désiriez. Vous ne nous défendrez cependant pas d'insister pour que ce projet devienne le plus promptement possible l'objet de vos délibérations, et vous ne nous trouverez pas indiscrets, si vous daignez penser qu'il s'agit ici de ce que nous aimons par dessus tout : « Notre Dieu et notre patrie! » — Catholiques, nous réclamons avec impatience le droit de sauvegarder dans l'âme de nos enfants notre sainte religion. — Français, nous croyons que la France ne sera sauvée que par des générations profondément catholiques, et nous supplions qu'on nous permette de lui préparer sans retard ces sauveurs. (Très-bien! — Applaudissements.)

Le projet qui vous est soumis apporte à la liberté d'enseignement certaines restrictions, et entoure son exercice de certaines garanties. Vous en examinerez les détails. Mais puisque vous reconnaissez notre droit, nous vous demandons de ne pas permettre que ce droit soit étouffé.

L'homme n'est pas libre s'il n'a pas de foyer. La vie n'est pas certaine s'il faut mendier de porte en porte le pain du jour. Les institutions ne sont pas solides, si elles n'ont pas d'avenir;

et qui n'a pas le lendemain assuré, ne peut compter sur l'avenir.

Il faut donc que nos facultés libres puissent acquérir et posséder. (Très-bien! très-bien!)

Ne nous réduisez pas à poursuivre dans les combinaisons plus ou moins artificieuses des dispositions de nos lois, la consécration de droits que vous auriez hésité à nous reconnaître d'une manière formelle. Ces situations équivoques, auxquelles nous ont trop souvent contraints les sévérités de la législation, ne sont pas dignes d'une grande nation, et sont malsaines pour l'esprit d'un peuple. (Applaudissements.) Proscrivez les institutions dangereuses; mais, lorsqu'une institution vous paraît grande et utile, ne lui refusez, nous vous en prions, ni l'air, ni la lumière, et, pour le bien du pays, faites-vous résolûment ses défenseurs et ses alliés. (Très-bien! très-bien! — Nouveaux applaudissements.)

Nous vous conjurons également d'effacer à tout jamais, par un article de loi formel, les prohibitions contre les congrégations religienses; prohibitions que quelques-uns affirment subsister encore. Si vous nous reconnaissez le droit de nous associer pour répandre les bienfaits de l'instruction, comment priver de cette liberté ceux-là seuls que l'amour de Dieu unit, et qui, voulant se dévouer à jamais, mais trouvant que les conventions humaines sont trop faciles à déchirer, appellent Dieu comme le témoin de leurs engagements et le gardien de leur alliance. (Bravos et applaudissements prolongés.)

« Qui est maître de l'examen est maître de l'enseignement,» a-t-on dit. Nous ajouterons : « Qui est maître de l'enseignement est maître de la doctrine et de la foi des générations qui s'élèvent. » Or, l'Etat n'a pas prouvé sa compétence en matière d'enseignement; et, de son aveu, il est incompétent en matière de doctrine. L'examen ne saurait donc lui appartenir, pas plus que sa surveillance ne peut s'exercer sur l'enseignement lui-même. (Très-bien!)

Sans le droit de conférer les grades, il n'y a donc pas de liberté d'enseignement supérieur. (Applaudissements.)

D'ailleurs, messieurs, comment les familles se confieraient-elles à des établissements contre lesquels vous auriez pris soin de les mettre en défiance par vos lois elles-mêmes, et dont votre souveraineté, prévoyant l'avenir, proclamerait dès aujourd'hui l'infériorité? Certes, elles hésiteraient déjà à laisser enseigner leurs enfants dans un esprit et dans des doctrines que les juges, constitués par vous, ne partageraient pas; elles craindraient ainsi de rendre, pour leurs fils, toujours plus difficiles et souvent moins impartiales les épreuves de l'examen, et finiraient par s'éloigner de ces chaires que vous auriez marquées d'une note d'incapacité. Ainsi vous feriez le désert dans les amphithéâtres que vous auriez permis d'ouvrir. (Mouvement.)

Admettre qu'une loi, qui refuse le droit de collation des grades, permet d'ouvrir des *Facultés libres*, c'est déshonorer ce grand nom de *Facultés*! (Bravos. Applaudissements.) Ce qu'elle donne, c'est la liberté de ces établissements dans lesquels on va chercher une préparation hâtive et superficielle. Ce qu'elle encourage, c'est cette jeunesse qui trouve déjà trop pénible l'assiduité qu'exigent les cours publics; ce ne sont pas les réclamations, seules dignes d'intérêt, des esprits qui veulent se livrer à des travaux plus approfondis et plus solides. (Vive adhésion.)

Pour nous, qui n'avons cessé de réclamer le droit d'enseigner dans l'intérêt des fortes doctrines et des études sérieuses, nous n'y trouverions aucune satisfaction. Si la loi ne reconnaissait pas aux facultés libres le droit de conférer les grades, nous ne nous plaindrions pas seulement qu'elle viole nos droits ou nous entoure d'entraves, nous dirions que, quelles que soient ses apparences trompeuses, elle n'est pas faite pour nous. (C'est vrai! — Applaudissements.)

Assurément, Messieurs, c'est à nos évêques qu'il appartient de parler au nom de l'Eglise de France. Nous croyons cependant pouvoir dire que nos vœux sont les vœux des pères de famille catholiques.

Le principe sur lequel ces vœux reposent, apparaissait déjà

dans la première réunion des comités catholiques en 1872. Quelques mois après, il se formulait avec plus de netteté dans les délibérations du Congrès de l'enseignement chrétien. A l'assemblée générale de 1873, il recevait une expression plus précise encore. Nous en emportions la pensée dans nos cœurs pour en faire l'objet de nos méditations. Revenus dans nos foyers, nous la soumettions à de nouvelles discussions ; les uns, nous éclairant par nos investigations personnelles ; les autres, recueillant, dans des enquêtes soigneusement conduites, les avis de tous les hommes d'enseignement. Et lorsqu'en ce jour nous nous sommes de nouveau réunis, apportant le fruit de nos réflexions et les travaux que nous avions recueillis, nous avons vu que Dieu, récompensant la loyauté des intentions de tous, nous avait tous éclairés, car il nous donnait cette grande joie de le bénir en nous trouvant unanimes dans les désirs que nous exprimions. (Très-bien ! très-bien !)

Réfléchissant alors à la puissance de cette unanimité, nous nous disions, que, lorsqu'en des temps plus calmes un esprit impartial écrirait l'histoire de nos jours, il s'étonnerait des luttes que l'Église avait dû soutenir pour obtenir le droit d'enseigner ses enfants. A ne se placer qu'au point de vue des lois humaines, quand une institution telle que l'Eglise catholique, c'est-à-dire une institution qui a des garanties de moralité, d'honneur, de probité, que ses ennemis mêmes ne sauraient dénier, déclare qu'elle a reçu de son divin Fondateur l'ordre d'enseigner la jeunesse ; il n'est pas possible qu'on lui défende d'obéir à cet ordre, que dans un pays catholique elle ne trouve que des défiances, que son histoire et sa doctrine paraissent des garanties auxquelles l'esprit du législateur ne saurait s'arrêter. (Applaudissements.)

De telles pensées ne sont pas les vôtres, messieurs les députés.

Vous savez bien qu'il s'agit ici d'une question de vie ou de mort pour la France ; et, en donnant le droit de conserver la vie dans l'âme de nos enfants, vous assurerez le salut de la France. (Bravos. — Applaudissements répétés.)

En résumé, nous vous demandons respectueusement de nous donner le plus promptement possible une loi qui nous permette d'avoir des facultés libres, — libres dans leur existence, — libres dans leurs programmes, libres dans leurs méthodes ; (Très-bien ! très bien !)

De reconnaître à nos évêchés le droit de posséder des Facultés, et de donner aux Facultés elles-mêmes le moyen d'acquérir et de posséder ; (Très-bien ! très-bien !)

De reconnaître aux Facultés libres, constituées dans certaines conditions déterminées d'avance par vous, le droit de conférer les grades de bachelier, de licencié, de docteur, et en général de déliver des certificats, donnant les mêmes droits que les grades conférés et les certificats délivrés par les Facultés de l'État. (Vive adhésion.)

Enfin, au nom de la liberté, de la justice et des intérêts de l'enseignement supérieur, nous vous demandons d'abroger formellement les lois, décrets, édits, anciens arrêts du Parlement ou du conseil et ordonnances rendus contre les congrégations religieuses. (Oui ! oui ! — Nouveaux applaudissements.)

II

Cette pétition à laquelle vous adhérez si chaleureusement, messieurs, met en relief, si je puis ainsi dire, nos principales résolutions et fait un appel pressant au zèle de nos députés. Mais, dans un but d'utilité pratique, nous avons tenu à signaler en détail à tous les catholiques et à nos représentants eux-mêmes les *desiderata* d'une loi qu'on a mis trois ans à préparer ; et nous avons pris soin d'indiquer, par des formules précises, ce que nous désirons voir à la place de ces articles du projet critiqués dans vos commissions.

Il nous a paru, messieurs, qu'il y avait tout d'abord des réserves à faire sur le principe de la loi. M. Laboulaye reconnaît que « l'Église a toujours réclamé la liberté d'enseignement comme lui appartenant en vertu de sa mission divine. » Mais le législateur a mieux aimé chercher autre part ses inspira-

tions ; il invoque le principe de la liberté pour tous de tout enseigner. Il sera permis à tout Français, même aux femmes, de monter en chaire et de parler en public, sans être retenu que par ce qui constituerait un délit suivant nos lois. L'État, complètement désarmé, devra se renfermer dans une neutralité absolue, même en présence d'un enseignement matérialiste et athée. (Mouvement.)

Vos comités se sont inquiétés, messieurs, des funestes conséquences d'un principe emprunté, non pas à notre droit public, mais au code révolutionnaire. Nous accueillons pourtant avec empressement les concessions faites par la nouvelle loi, et qui favorisent l'exercice d'une saine et honnête liberté.

Vos comités, messieurs, ne trouvent pas mauvais qu'il soit prescrit des formalités pour l'ouverture et l'administration des établissements d'enseignement supérieur. Cependant, les vœux du Congrès de l'enseignement chrétien n'ont pas, même dans certaines dispositions assez favorables des premiers articles de la loi, une entière satisfaction ; et nous souhaitons qu'il soit fait un pas de plus dans la voie de la justice et de la vérité ; nous désirons que l'État enseignant, que l'Université d'État ne s'ingère en aucune façon dans la surveillance des établissements libres, qu'une pleine liberté soit formellement rendue aux congrégations religieuses, qu'il y ait moins de restrictions au droit d'acquérir et de posséder, nécessaire à la prospérité et même à la vitalité des Universités libres. (Très bien ! très bien !)

Mais les plus sérieuses objections de vos comités et de votre commission, messieurs, ou, si vous aimez mieux, nos protestations énergiques et unanimes, portent sur le titre de la loi relatif à la collation des grades.

D'après l'article du projet « les Universités et les Facultés libres pourront recevoir d'*une loi* le droit de conférer *des* grades *après avis* du conseil supérieur de l'instruction publique. » Ainsi, le droit ne sera pas acquis par le seul fait d'avoir réuni des conditions précises, énumérées par la loi. Il

faudra une loi spéciale obtenue du gouvernement alors existant, une loi qui ne pourra être obtenue que s'il plaît au conseil supérieur de l'instruction publique. (Vif mouvement de protestation.)

En outre, pour que l'avis du conseil pût être favorable, pour qu'on eût chance d'obtenir une loi, trois conditions seraient exigées : 1° un nombre de chaires et de professeurs déterminé par le conseil de l'instruction publique ; 2° le titre de docteur pour tous ceux qui devront procéder aux examens ; 3° les mêmes règles et dispositions que dans les facultés de l'État en ce qui concerne les conditions imposées aux candidats, notamment en ce qui concerne les *programmes*. Pour compléter ces mesures oppressives, on laisse aux facultés d'État le privilége exclusif des deux baccalauréats. Et l'on se flatte d'avoir préparé une loi de liberté ! Nous protestons avant le vote, et nous protesterions encore après. Cela est dérisoire ; nous ne passerons jamais sous ces fourches caudines. (Très-bien ! très-bien. — Bravos et applaudissements prolongés.)

Un pareil système est inattaquable dans tous les points. Si l'on admet le principe fondamental du projet, d'après lequel tous indistinctement peuvent, moyennant certaines conditions générales, user de la liberté d'enseignement, pourquoi ne pas accorder, sous certaines garanties générales, à tous ceux qui sont admis à enseigner, le droit de conférer les grades ? Le rapport reconnaît que ce droit est le complément pratique et nécessaire de la liberté d'enseigner ; pourquoi le subordonner à une concession du législateur ? Le comité catholique de Paris l'a très-bien fait remarquer : « Ce droit, qu'on ne peut obtenir qu'en vertu d'une loi spéciale, ne deviendra-t-il pas illusoire dans un pays divisé comme l'a été si longtemps la France ? Ne surgira-t-il pas à l'encontre de ces demandes des difficultés insurmontables pour nos congrégations les plus importantes, au cas où elles auraient le malheur d'avoir contre elles une fraction plus ou moins grande de l'opinion publique ? »

On veut des garanties. Soit, nous ne réclamons, en effet, une

liberté sérieuse que que pour des institutions sérieuses. Mais la création même d'une faculté n'offre-t-elle pas déjà une garantie? Mais si l'on voulait quelque chose de plus, ne pouvait-on pas maintenir une proposition adoptée d'abord et qui demandait pour la collation des grades un groupe de deux facultés.

Si ces conditions restrictives ne suffisent pas encore à calmer les scrupules de l'État, des partisans sincères de la liberté se résigneront à en subir quelques autres, par exemple, qu'un règlement détermine pour chaque ordre de facultés le nombre *minimum* des chaires et des professeurs, que tous les examinateurs aient le titre de docteur, que les examens portent dans les facultés libres sur les mêmes connaissances générales que dans les facultés de l'État.

Mais la liberté n'existe plus, lorsqu'on impose des programmes avec leurs méthodes et leurs formules étroites, avec leurs caprices et leur routine. Si, par le mot *programme*, on entend simplement l'intitulé des cours, que le législateur corrige l'expression de sa pensée; si c'est une table des matières qui doit être rédigée par le conseil de l'instruction publique, nous ne voulons pas de cette entrave qui arrêterait l'élan des intelligences et le progrès scientifique. La liberté du programme, c'est la liberté du professeur, c'est la liberté de l'enseignement. (C'est vrai ! — Très-bien ! — Applaudissements.)

Et c'est une des raisons pour lesquelles le monopole des baccalauréats est la plus injustifiable anomalie de ce projet de loi qui donne trop de démentis à son titre. « Non, dit le comité catholique de Clermont, non, l'enseignement supérieur n'est pas libre, puisque la porte par laquelle on y entre est fermée; et l'enseignement secondaire l'est moins encore, puisque le chemin tout entier lui est tracé et imposé. »

Les plus graves intérêts sont ici en cause : la liberté doctrinale de l'Église, le progrès littéraire et scientifique, la justice sociale.

A cause de cela, les représentants de l'enseignement secondaire dans vos commissions nous ont priés d'entrer ici dans quelques développements. A l'émotion des paroles et à l'éclat

du style vous allez vous apercevoir, Messieurs, que je sers d'écho à un autre, à un prêtre éloquent qui est une des gloires de l'enseignement chrétien et de la chaire sacrée. (Applaudissements.)

III.

Le projet de loi auquel M. Laboulaye a donné son nom ne parle pas du baccalauréat, parce que, aux yeux de l'honorable rapporteur, la collation du grade de bachelier ne fait pas partie des droits de l'enseignement supérieur.

Cette réserve, qui paraît modeste, ôterait à nos universités une partie de leur importance et les laisserait presque sans relation avec l'enseignement secondaire, qui demeurerait lui-même victime du monopole.

Nous sommes encore assujettis aux programmes de l'Université et, par conséquent, voués jusqu'à un certain point à ses méthodes et à ses livres. Nous allons lui rendre plusieurs fois par an un compte régulier et détaillé de nos études en lui présentant des jeunes gens qui plient, comme ceux qu'elle forme elle-même, sous le poids d'un programme encyclopédique et à qui nous avons peut-être inspiré, bien malgré nous, le dégoût de l'étude en leur parlant de tout et en ne leur apprenant rien à fond. (C'est cela, très-bien.) Il nous a fallu les entretenir d'ouvrages dangereux pour les mœurs comme *le siècle de Louis XIV* de Voltaire, Aristophane, Lucrèce, etc. Il nous fallait, il y a vingt ans, leur analyser *les Provinciales* de Pascal (Sourires dans l'auditoire), au grand risque de trouver entre leurs mains ce livre si hautement réprouvé par l'*Index.*

Si le programme est expurgé par un ministre soucieux de ses devoirs, un ministre moins scrupuleux peut, l'année suivante, rouvrir la porte aux ouvrages dangereux. Voilà chaque année l'objet de nos alarmes, et, au bout de vingt-quatre ans d'expérience, l'objet de nos regrets. Nous voulons briser le joug en demandant à des universités fondées par nous, non pas des juges plus intègres, car nous ne contestons pas ici l'impartialité de ceux que l'État nous donne, mais un programme plus

large, plus chrétien, plus sûr, où l'instruction religieuse prendra sa place, d'où les ouvrages dangéreux seront sévèrement bannis, avec un questionnaire de philosophie qui sera non-seulement spiritualiste, mais catholique, avec un questionnaire d'histoire qui n'aura jamais rien de révolutionnaire. C'est à ce prix qu'est le succès complet de l'enseignement secondaire libre. Nous revendiquons le droit d'aller chercher dans un enseignement supérieur analogue la sanction de nos études et la récompense de nos efforts. (Applaudissements.)

Qu'est-ce que serait d'ailleurs une université qui ne conférerait pas le grade de bachelier ès-lettres ou ès-sciences ? En a-t-on fondé une seule au monde en de pareilles conditions ? C'est le premier grade dans toutes les Facultés et dans tous les ordres. Il est de droit, de raison, d'usage que les moindres universités le confèrent. (Très-bien, très-bien !)

Le premier usage que toute université naissante faisait autrefois chez nous de ses pouvoirs était de délivrer, sans contestation et sans ombrage, le premier grade aux premiers élèves qui s'asseyaient sur ses bancs. Nous demandons qu'on revienne à la tradition aussi bien qu'à la justice. (Nouveaux applaudissements.)

Pourquoi briser avec toutes les traditions du passé et contredire tous les exemples que donnent les universités étrangères ? Les uns prétendent que le baccalauréat n'est pas un grade, mais un examen de capacité. Mais si ce n'est pas un grade, pourquoi les facultés de l'État le confèrent-elles ? Si c'est un grade, pourquoi refuserait-on aux facultés libres le droit de le conférer ? De deux choses l'une : ou supprimez-le chez vous, ou permettez-nous de l'établir chez nous. Nous demandons que l'État se mette d'accord avec lui-même. (Très-bien, très-bien ! — Vive approbation.)

Oui, répondent les critiques, c'était un grade ; mais le temps et l'usage en ont fait un examen de capacité, un jugement que la société rend, à l'entrée de chaque carrière, pour fermer aux ignorants la porte des fonctions publiques, et la société ne saurait se départir de ce droit ; c'est avec des juges de son choix

et des programmes tracés de sa main qu'elle entend l'exercer. Nous répondrons que ces juges et ces programmes lui semblent si peu suffisants qu'on a institué à l'entrée de chaque carrière un examen professionnel pour s'assurer de l'aptitude du candidat.

La magistrature a son stage, les écoles publiques ont leur concours, il n'y a pas d'administration qui n'impose des épreuves aux jeunes gens qui sollicitent le moindre surnumérariat. Dans la plupart des administrations, on exige tout à la fois et le grade et le succès à l'examen d'entrée, et celles qui n'exigent pas le grade, comme l'administration des postes, des télégraphes ou des contributions indirectes, refusent même les bacheliers quand les bacheliers ont une mauvaise écriture et font des fautes d'orthographe. Nous demandons que les écoles et les administrations acceptent nos diplômes comme ceux de l'État, au risque de refuser nos bacheliers à la suite du concours. (Assentiment.)

Il faut épuiser toutes les hypothèses et toutes les conjectures. Pourquoi s'obstiner à refuser aux facultés libres le droit de conférer le baccalauréat? Y aurait-il quelque soupçon sur notre enseignement? Redouterait-on qu'il ne fût pas assez national? Qu'à force de vouloir être chrétien il cessât d'être français? La réponse est faite. Nous la faisons tous les jours au barreau, dans la magistrature, dans les administrations publiques. (Applaudissements.) Nous pouvons dire hautement de nos élèves :

Les a-t-on vus mutins? les a-t-on vus rebelles?

Non, on les a vus sur les champs de bataille, et nos écoles libres, en célébrant leurs morts, n'ont pas eu un trait de lâcheté à cacher, parmi tant de traits d'honneur et de bravoure qu'elles peuvent citer pour exemple aux générations nouvelles. (Bravo! bravo! — Applaudissements prolongés.) Nous avons fait depuis vingt-quatre ans assez de soldats pour avoir aujourd'hui le droit de faire des bacheliers, et des bacheliers qui demeurent de bons Français. (Très-bien !)

Est-ce, enfin, l'affaiblissement des connaissances humaines

et l'amoindrissement de l'esprit que l'on redoute? Mon Dieu! la réponse est facile. Les sentinelles vigilantes du baccalauréat n'ont rien prévenu, rien empêché jusqu'à présent. Dans les sciences, les lettres, les arts, le déclin est visible. Les cours publics languissent, les bons livres deviennent rares, les hommes supérieurs manquent partout (Mouvement), et le programme du baccalauréat ès-lettres, tant de fois remanié, presque toujours augmenté, presque jamais diminué, toujours fait, toujours à faire, n'a rien sauvé, si tant est qu'il n'ait pas tout perdu. (Sensation prolongée). Dans vingt-cinq ans, à la fin du siècle, serons-nous plus heureux, après avoir conféré des grades et fait des cours d'enseignement supérieur? Personne, à coup sûr, n'oserait le prétendre. Mais il serait difficile d'être plus malheureux. Nous demandons à partager la responsabilité de l'enseignement supérieur, dans des temps difficiles pour la patrie, ingrats pour l'esprit humain, pleins de périls, pleins de labeurs, avec toutes les chances d'un échec qui ferait dire à nos adversaires : « Vous voyez bien, cela n'est pas si facile que vous pensiez, et vous avez échoué comme nous. » Eh bien! dussions-nous subir ce rude reproche, notre conscience nous fait un devoir de solliciter cette part de responsabilité. Faisons notre devoir, Dieu fera le reste. (Bravos énergiques. — Applaudissements redoublés.)

IV.

Nous reprenons donc, messieurs, en les accentuant, les vœux du Congrès de l'enseignement chrétien : Suppression totale du monopole universitaire (très-bien!); indépendance absolue des Universités libres, qui pourront conférer les grades, tous les grades, sans examinateurs étrangers (très-bien! très-bien!); mêmes droits afférents aux grades des Universités libres qu'à ceux de l'Etat. (C'est cela! — Applaudissements). Ni jury mixte, ni jury spécial; pas d'autres juges de l'enseignement libre et chrétien que ceux qui le distribuent dans les conditions fixées par la loi. (Nouveaux applaudissements). Autrement la

liberté serait mutilée; ses résultats moraux ou scientifiques compromis. (Vive adhésion).

Dans un admirable discours du 23 mars dernier, Pie IX disait à l'élite de la bourgeoisie et du patriciat romain : « Ce « que l'Eglise réclame par-dessus tout, c'est la liberté, la liberté « de sauver les âmes. Et malgré le déplaisir que peuvent en « éprouver nos adversaires, je suis contraint de le répéter, « c'est aux apôtres et à leurs successeurs, et non pas à d'au- « tres que Jésus a dit : *Euntes docete*. Non, ces paroles n'ont « pas été adressées aux philosophes du siècle, ni aux profes- « seurs d'une université quelconque. »

Et, peu de jours après, le 29 mars, en bénissant les élèves de son université libre, le Saint-Père exprimait de nouveau la pensée qui remplit sa grande âme : « Je prie Dieu d'aplanir les « obstacles créés par ceux qui s'obstinent à nous refuser la « liberté d'enseignement, que nous voulons entière. » (Bravos et applaudissements prolongés.) Que telle soit donc, messieurs, la devise de tous les catholiques de France : *Nous voulons la liberté de l'enseignement chrétien, et nous la voulons entière.* (Nouveaux applaudissements).

Au nom des intérêts catholiques, la commission de l'enseignement supérieur, interprète des comités qui lui ont fourni des notes, mémoires ou contre-projets, propose à l'approbation de l'assemblée générale ses conclusions et ses vœux. Dans notre intention, il y a là un *minimum* de rectifications nécessaires pour que le projet de loi nous garantisse une liberté sérieuse, et ce seraient à peu près les formules des amendements que nos députés catholiques seraient invités à soutenir de tous leurs efforts.

I. Nous regrettons que la future loi relative à la liberté de l'enseignement supérieur, rejetant, en cela même, les traditions de la législation française, soit fondée sur le principe de la liberté pour tous de tout enseigner. (Vive adhésion).

II. Nous faisons observer que nul contrôle ne doit être exercé, au nom de l'Etat, sur l'enseignement lui-même; que la sur-

veillance ne saurait avoir pour objet que le maintien de l'ordre public et l'observation des lois, et qu'elle rentre, par conséquent, dans les attributions de la magistrature, chargée d'assurer la répression des crimes et des délits de droit commun. En conséquence, nous demandons que la surveillance des établissements libres n'appartienne pas aux délégués du ministre de l'instruction publique. (Très-bien ! très-bien !)

III. Nous demandons que, conformément à la jurisprudence adoptée par le conseil d'Etat en ce qui concerne les écoles primaires, la loi déclare que les évêchés et fabriques peuvent posséder des établissements d'enseignement supérieur, et ont le droit d'acquérir et d'aliéner, dans ce but, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux. (Applaudissements).

IV. Nous demandons, au nom de la liberté, de la justice et des intérêts de l'enseignement supérieur, que la loi abroge formellement les lois, décrets, édits, anciens arrêts du Conseil ou des Parlements et ordonnances rendus contre les congrégations religieuses. (Bravos répétés. — Double salve d'applaudissements).

V. Nous demandons que les Facultés libres puissent jouir du droit d'acquérir et de posséder, sans que le Conseil supérieur de l'instruction publique doive être consulté. (Très-bien ! très-bien !)

VI. Nous demandons, avec les plus vives instances, que les Facultés libres confèrent les grades de bachelier, de licencié, de docteur, et, en général, délivrent des certificats donnant les mêmes droits que les grades conférés et les certificats délivrés par l'Université de l'Etat. (Très-bien ! — Applaudissements).

VII. Nous ne pouvons accepter que les examens subis devant les Facultés libres soient de tout point soumis aux mêmes règles et dispositions que les examens subis devant les Facultés de l'Etat.

Les seules conditions auxquelles on pourrait consentir, sans

sacrifier nos droits imprescriptibles, nous paraissent être les suivantes :

1° Les établissements d'enseignement supérieur, pour avoir le droit de conférer les grades, devraient réunir au moins deux Facultés ;

2° Chaque Faculté devrait comprendre au moins autant de chaires que la Faculté de l'Etat, du même ordre, qui en compte le moins ;

3° Ne pourraient être admis à figurer dans le jury d'examen que les professeurs de la Faculté, ayant le diplôme de docteur.

4° Les règles et dispositions qui régissent les examens subis devant les Facultés de l'Etat, ne sauraient être imposées aux Facultés libres, qu'en ce qui concerne les conditions préalables de grade, d'âge, de stage dans les hôpitaux, de durée des études, de nombre des épreuves nécessaires pour l'obtention de chaque grade ou certificat.

5° Un minimum des matières sur lesquelles les candidats devraient être interrogés, pourrait être fixé pour l'obtention de chaque grade. Mais la Faculté libre devrait conserver le droit de rédiger, en se conformant à ces données générales, les détails de son programme, et de répartir, comme elle l'entendrait, les épreuves et les matières prescrites, entre les divers examens nécessaires pour l'obtention du certificat ou du grade.

6° Aucune autre condition ne saurait être acceptée par les Facultés libres, notamment en ce qui concerne le prix des inscriptions et les droits à percevoir pour les examens. (Très-bien! très-bien! — Bravos et applaudissements prolongés. Le rapporteur reçoit les félicitations d'un grand nombre de membres qui s'empressent autour de lui, et l'Assemblée tout entière lui témoigne sa reconnaissance par de nouveaux applaudissements).

E. Marquigny.

LES DISTINCTIONS HONORIFIQUES

DANS

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Appelé, depuis plusieurs années, à l'honneur de faire partie du Conseil départemental de l'Instruction publique, nous avons été frappé, à diverses reprises, de la situation vraiment inégale dans laquelle se trouve placé l'enseignement dit congréganiste, en comparaison des faveurs qui se déversent libéralement sur l'enseignement laïc.

Ce fait, nous l'avons constaté en maintes circonstances, et même il a eu plusieurs fois pour agents, à coup sûr inconscients, les hommes les plus honorables et les plus dignes de confiance.

Nous avons eu occasion de les signaler, en ce qui concerne les concours établis entre les diverses écoles communales d'un même département, et l'excellente *Revue de l'Enseignement chrétien* voulut bien consigner nos observations en posant des bases plus sérieuses d'égalité, nous allions dire d'impartialité, dans ces luttes scolaires, importantes en tout temps, mais plus importantes encore dans le nôtre, à cause du parti qu'ont voulu en tirer les adversaires de l'enseignement congréganiste pour affirmer son infériorité.

Les lauréats des concours ne sont pas le seul argument dont on prétende étayer la force des études dans les écoles communales laïques; on produit, en faveur de celles-ci, soit les distinctions honorifiques annuellement accordées aux institu-

teurs, soit les allocations votées aux chefs desdites écoles, à titre de subvention et d'encouragement.

Il nous semble utile d'indiquer en quelques mots comment, en admettant ces seules conditions d'appréciation entre les deux enseignements, le parallèle doit être presque toujours fatal aux religieux, si on ne modifie pas l'arbitraire qui, actuellement, préside trop souvent à la répartition de ces récompenses.

L'échelle des distinctions honorifiques se compose, on le sait, de quatre degrés, qu'il faut successivement franchir pour arriver au supérieur, qui est le rappel de médaille d'or ; au-dessous, sont la médaille d'or, la médaille d'argent, la médaille de bronze et la mention honorable. Il est posé en principe, que ces récompenses ne sont décernées que dans le cas d'un mérite réel et d'une supériorité incontestée. Elles ne sont pas des encouragements ; elles sont des prix donnés aux plus dignes. Ceux qui ont été médaillés constituent une sorte de catégorie hors concours, et c'est en leur faveur qu'est créé le rappel de médaille.

Cela étant, le mérite seul devrait fixer le choix des heureux destinataires. Est-ce ainsi que cela arrive toujours ? Sur ce point, notre expérience semble donner une réponse négative.

En effet, quand la liste des propositions honorifiques a été portée devant le Conseil départemental à l'observation des quelques membres qui s'étonnaient de ne pas voir des Frères ou des Sœurs avantageusement connus dans leur département, figurer parmi les élus, on répondait, tantôt : *Cette année c'est le tour des laïcs ;* tantôt : *Les Frères sont compris dans les premières mentions sur la liste; pouvait-on ne mettre que des Frères ?* ou bien : *Un tel Frère n'a jamais manifesté le désir d'être compris dans ces nominations : je ne propose que ceux qui manifestent leur désir.*

Ces diverses réponses montrent qu'aux yeux de quelques Inspecteurs, la médaille, comme certains astres, subit une évolution, dont l'axe varie suivant le bon vouloir de chacun, et

que ce mouvement giratoire, à rayons inégaux, peut laisser dans l'ombre, pendant longtemps, les classes congréganistes, surtout si des influences politiques ou du moment modifient la marche de la précieuse distinction, et la détournent quand elle allait se fixer sur la poitrine la plus digne.

Ajoutons que, ne l'accorder qu'à celui qui la sollicite, c'est méconnaître la modestie, qui est une des plus précieuses qualités du véritable instituteur : parce qu'on exerce par dévouement ou par vocation, a-t-on perdu tout droit à l'attention de ses chefs ? Quel est le militaire dont on couvrira la valeur d'un silence profond, parce qu'elle s'est inspirée de l'amour du devoir, et non du mirage de la croix d'honneur ? A-t-on attendu que le Frère Philippe et la Sœur Rosalie sollicitassent le ruban rouge, pour en honorer leurs robes déjà glorieuses par leur abnégation ?

Ces réponses étranges ne sont pourtant rien à côté de cette autre, que nous avons recueillie sur les lèvres de deux Inspecteurs, à la sincérité desquels nous nous plaisons du moins à rendre hommage : « *Nous ne proposons pas, dans les grandes villes, les Frères directeurs ou les Sœurs directrices, parce qu'en fait, ils ne font pas la classe, et dirigent, de leur cabinet, les écoles qui leur sont confiées ; nous ne pouvons non plus proposer les Frères ou Sœurs de ces classes inférieures : ce serait manquer à la hiérarchie.* » Ce raisonnement éliminerait à tout jamais des faveurs académiques l'enseignement congréganiste dans les centres importants. Il nous semble fautif au premier chef. En effet, sans rien enlever au mérite de l'adjoint chargé d'enseigner personnellement, on est cependant obligé de reconnaître ce fait incontestable : l'impulsion donnée de plus haut, la sage direction qui contrôle les méthodes suivies et les résultats obtenus, la visite intelligente des classes destinée à surveiller tout à la fois les élèves et le maître, sont autant de titres qui font des directeurs et des directrices d'écoles communales les vrais et souvent les meilleurs instituteurs, et qui garantissent aux communes un enseignement sérieux. Le Directeur, la Directrice, ne sont parvenus à ce haut poste de confiance qu'après

avoir passé par les divers degrés de la pédagogie : ils ont acquis ainsi une expérience précieuse dont ils font journellement profiter leurs jeunes adjoints, en complétant leur capacité. D'ailleurs, ils sont, aux yeux des chefs universitaires eux-mêmes, tellement responsables, qu'on leur demande compte des infractions réglementaires survenues dans leurs classes ; or, si on leur impute une responsabilité de dérogation pour des faits qu'ils ont bien des fois ignorés, comment prétendre les affranchir de tout mérite au sujet du bien qui s'opère sous leurs yeux et par leur influence? Ce système, par trop socialiste, serait-il admis par messieurs les professeurs des Lycées, honorés des palmes académiques, pour le bon fonctionnement des maisons dont ils n'ont que la haute direction? Au surplus, n'existe-t-il pas, dans plusieurs villes, des écoles communales laïques ayant de nombreuses classes, dont chacune est confiée à des adjoints, le Directeur se réservant, et avec juste raison, la surveillance et l'inspection des études? En pareil cas, est-il inouï, est-il injuste que la médaille vienne récompenser une telle sollicitude ! Si cela est admis pour les institutions communales laïques, pourquoi créer une exception pour celles qui sont confiées à des congréganistes, alors surtout que les chefs de ces dernières peuvent au contraire mieux choisir les adjoints qui répondront aux besoins des élèves, puisqu'ils disposent d'un personnel d'adjoints plus nombreux, et nécessairement plus facile à déplacer selon les intérêts scolaires bien entendus?

Objectera-t-on, aux diverses réflexions qui précèdent, qu'on ne saurait, en ce qui concerne les distinctions honorifiques, tirer un argument de partialité des appréciations individuelles, des déclarations formelles de quelques inspecteurs ; car c'est le Conseil départemental lui-même qui statue seul sur les choix à faire, et cette assemblée renferme les éléments les plus sérieux d'honorabilité, de contrôle et d'indépendance.

Loin de nous la pensée d'infirmer le moins du monde la valeur de ces Conseils, qui réunissent les chefs de service les plus recommandables, et dont nous avons si souvent apprécié nous-mêmes le dévouement et l'intelligence scolaires. Mais,

en fait, ces assemblées peuvent-elles sérieusement contrôler des listes de présentation qui leur sont soumises? Elles en ont le droit; en ont-elles matériellement la possibilité, et même le temps? car, l'ordre du jour ne notifie pas les noms proposés, et on ne peut avoir sur la supériorité des candidats d'autres renseignements que ceux qui sont fournis par l'Inspecteur primaire de l'arrondissement, et contresignés par l'Inspecteur d'académie. Pour que le Conseil se prononçât d'une manière éclairée, il faudrait, qu'avisé à temps des choix qui lui sont offerts, il pût, ou par chacun de ses membres, ou par une commission nommée dans son sein, recueillir les documents sur ceux qui doivent être médaillés, et sur ceux qu'on croirait pouvoir lui désigner d'autre part comme dignes de l'être. Habituellement, en face d'une liste toute prête, accompagnée d'annotations avantageuses, le Conseil approuve, s'abandonnant aveuglément aux décisions des inspecteurs, c'est-à-dire trop souvent à des idées préconçues et maintes fois exclusives de l'enseignement congréganiste.

Cette partialité, sans doute irréfléchie, est bien plus sensible encore dans les subventions et encouragements accordés annuellement en argent aux instituteurs communaux.

Nous ne parlons pas ici de ce complément de secours prévu par la loi, et qui a pour but de suppléer à l'insuffisance de la rétribution scolaire, et d'assurer le minimum du traitement: moins encore parlons-nous des allocations faites aux vétérans de l'enseignement, que de nobles infirmités, contractées dans l'exercice du plus laborieux ministère, rendent si dignes de ce secours, hélas! trop souvent presque illusoire pour leur vieillesse, tant il est minime. Mais nous appelons l'attention sur cette répartition faite annuellement d'un crédit départemental entre divers instituteurs communaux, pour les encourager, sous le titre de *subventions*.

Les instituteurs et les institutrices congréganistes, à part ceux ou celles qui se dévouent aux asiles, sont maintes fois éliminés de ces listes, tantôt soumises au Conseil départemental, tantôt approuvées par le Préfet, mais toujours dressées par

les soins de l'inspection académique. Nous avons entendu, non justifier, mais expliquer ce procédé, par ces deux principes : *Les congréganistes ont moins de besoin; ils vivent en communauté; que serait, pour leur maison, un mince subside, qui ravitaillera le pauvre ménage de l'instituteur laïc? Le Conseil général a décidé qu'il entendait n'accorder son argent qu'aux laïcs: lui proposer des congréganistes, c'est aller contre ses vues et rendre la proposition inutile. Mieux vaut donc la faire sortir à effet, en l'appliquant à un laïc ayant des titres sérieux.*

Personne, plus que nous, ne reconnaît l'abnégation dont font preuve la plupart des instituteurs communaux, et la parcimonie avec laquelle, ceux qui ont une famille, sont obligés d'équilibrer leur budget pour arriver à la fin d'année. Toutefois, si intéressantes que soient certaines positions, puisqu'il s'agit non de *secours à voter aux plus nécessiteux,* mais de *subventions et d'encouragements aux plus méritants*, pourquoi en exclure les congréganistes? Parce qu'ils pratiquent l'abnégation habituelle et la pauvreté par vocation, est-ce un motif pour leur demander de nouveaux sacrifices? alors surtout qu'on est allé chercher tous les textes de la loi les plus sévères pour amoindrir leurs traitements, et qu'on a à leur égard des exigences presque tyranniques! Vous dites : *Ce sont des cœurs charitables; ils consentiront volontiers à ce que cette allocation passe à de plus malheureux.* Admettons-le; mais vous, Préfet, vous, Inspecteur, êtes-vous autorisés à cette *Epikéa* de leurs sentiments?

Il faut au moins les consulter; il faut, à défaut d'argent, leur donner une mention quelconque; car, de nos jours, où l'on se targue souvent de tout fait accompli comme d'un droit acquis, qu'adviendrait-il si, après avoir subventionné les laïcs comme plus indigents, on les déclarait plus capables, parce qu'ils sont plus subventionnés?

Il y a là évidemment une réforme à faire dans l'intérêt de l'équité.

Ne pas comprendre les congréganistes dans les propositions, parce qu'elles ne seront pas ratifiées par un Conseil général

radical, nous semble une faiblesse indigne de l'inspection académique et de l'autorité préfectorale? La politique n'a que trop envahi l'Enseignement : on veut transformer les instituteurs en apôtres d'une idée, et non en éducateurs de la jeunesse.

Les faveurs universitaires et préfectorales, à notre sens, doivent planer au-dessus de cette atmosphère malsaine de partialité et de radicalisme. Ne pas présenter les plus dignes, de peur de rejet, c'est partager l'iniquité de ceux qui les repoussent. Dressez vos listes d'après le mérite, et que les rebutés sachent que, si un conseil libre-penseur leur dénie son argent, vous, juges compétents du dévouement et des progrès scolaires, vous leur donnez, du moins, votre voix, et vous avez la loyauté de la donner franchement, comme une protestation contre l'exclusivisme systématique.

Cette présentation sera pour vos subordonnés un encouragement qui aura plus de prix qu'un billet de banque; elle sera, nous l'espérons, une leçon et un remords pour les Conseillers généraux de bonne foi.

CONCLUSIONS

Nous avons signalé simplement ce dont nous avons été les témoins à diverses reprises ; nous le faisons au nom de la justice, non pour récriminer sur le passé, ni même sur les intentions, mais pour aviser, s'il est possible, dans l'avenir.

La chose nous semble facile, et nous proposons aux hommes compétents notre modeste manière de voir.

Une loi de l'Enseignement s'élabore, on nous la promet intègre et libérale. Elle aura à nos yeux ces précieuses qualités à un degré bien supérieur si, en ce qui concerne les distinctions honorifiques et les subventions et encouragements accordés aux instituteurs communaux, elle dit : « La liste des propositions sera soumise, en temps utile, à la délégation cantonale.
« La délégation cantonale fera son rapport sur le résultat de « son inspection dans les écoles à elles désignées ; elle aura

« le droit de présenter à l'inspection, avec recommandation,
« les écoles qui lui auront paru mériter, pour leurs titulaires,
« les distinctions ou encouragements.

« Le Conseil départemental, en ce qui concerne les distinc-
« tions ; M. le Préfet, relativement aux encouragements, ne
« statueront que sur le vu du double rapport de M. l'Inspec-
« teur et de MM. les Délégués cantonaux.

« La liste des propositions, une fois acceptée par le Conseil
« départemental, sera insérée dans le Bulletin de l'Enseigne-
« ment, et, au besoin, dans les journaux du département. »

Cette dernière prescription assurera la reconnaissance du vrai mérite, même en dehors de l'acrimonie des conseils radicaux.

Celles qui la précèdent, en rendant le mérite doublement constaté, doubleront aussi le prix des récompenses affectées à le consacrer.

***

LA RÉFORME DES ÉTUDES.

A MONSIEUR LÉON PAGÈS.

Paris, 17 avril 1874.

Cher Monsieur et Ami,

Vous m'avez demandé pourquoi, malgré vos pressantes invitations, je n'étais point venu aux séances des Comités catholiques. Pour répondre, permettez-moi de vous écrire, en la développant, la conversation que nous avons eue ensemble dimanche au soir.

Avant tout, veuillez croire que l'indifférence n'est pour rien dans mon abstention. Comme vous, je trouve qu'il est consolant, parce qu'il est nouveau, de voir les hommes éminents de toutes les provinces mettre en commun leurs pensées, pour la régénération de notre malheureuse et bien-aimée patrie. J'ai applaudi à leurs efforts; j'ai lu, avec joie, les bonnes paroles sorties de leurs lèvres; ainsi que l'exposé des œuvres plus ou moins éclatantes, mais toutes éminemment sociales, qui naissent en grand nombre sur les différents points du pays, au souffle inspirateur de la foi. Il y a là tout ensemble un gage d'espérance pour l'avenir et une force vraie avec laquelle le Gouvernement sera obligé de compter un jour.

Tels sont mes sentiments.

Pourquoi donc n'ai-je point paru aux séances des Comités? Pour trois raisons: 1° parce que la longueur des séances n'était pas en rapport avec les exigences de ma santé; 2° parce que l'expérience m'a appris qu'en général les comités et les com-

missions ressemblent assez aux assemblées délibérantes : on y parle beaucoup et l'on y fait peu de besogne ; 3° parce que je savais d'avance que la question capitale de la réforme chrétienne des études n'y serait même pas proposée. Permettez-moi de justifier ce dernier motif.

Dans son éloquent discours, l'honorable M. Chesnelong disait : « L'éducation chrétienne est l'instrument nécessaire de la régénération de notre pays. » Rien n'est plus vrai. La question de l'éducation n'est pas une simple question littéraire : c'est une question de souveraineté. A qui appartient l'éducation, appartiendra l'avenir. De là, ce mot de Leibnitz : « Celui qui réformera l'éducation, réformera le monde. » La raison est facile à comprendre : l'homme étant un être enseigné, l'éducation fait l'homme et l'homme fait la société.

Que l'homme soit un être enseigné, nous en sommes tous la preuve. En venant au monde, dit saint Thomas, l'âme humaine est comme une table rase : *Tanquam tabula rasa*, prête à recevoir sans opposition tous les caractères qu'on veut y imprimer. Pourquoi sommes-nous catholiques ? Parce qu'on a écrit dans nos âmes le catholicisme. Pourquoi d'autres sont-ils Luthériens, Calvinistes, Juifs, Mahométans, Idolâtres ? Parce qu'on a gravé dans leurs âmes ces différentes erreurs.

Si donc nous voulons que la France redevienne chrétienne, il lui faut avant tout une éducation chrétienne, complètement chrétienne, chrétienne à tous les degrés de l'échelle sociale, chrétienne surtout pour les classes élevées, qui, par leur supériorité, font le peuple à leur image.

C'est dans ce but que les Comités catholiques demandent avec instance la liberté d'enseignement. Pour eux, cette liberté capitale consiste dans la fondation d'universités catholiques, jouissant du privilége de conférer des grades reconnus par le Gouvernement, et la suppression du baccalauréat. Rien de mieux. Mais, ne l'oublions pas, il y a quarante ans qu'on lutte avec énergie pour obtenir ces concessions, et toujours en vain.

Aujourd'hui même elles sont tellement opposées à l'esprit qui domine la France officielle, que les efforts des catholiques

n'aboutiront, si tant est qu'ils aboutissent, qu'après beaucoup de longueurs et avec de grandes difficultés. Ce n'est pas une raison de se décourager; c'est au contraire une raison de s'armer d'une indomptable persévérance.

En attendant le succès désiré, une chose est immédiatement possible, et cette chose est bien plus nécessaire que la liberté d'enseignement: c'est de rendre l'éducation *qui dépend de nous* complètement chrétienne.

L'éducation qui dépend de nous est celle qui est donnée dans les nombreux établissements, soustraits, du moins en grande partie, au despotisme universitaire, et tenus par des prêtres séculiers ou par des congrégations religieuses: institutions, colléges catholiques, petits séminaires. L'éducation sera complètement chrétienne lorsqu'elle sera conforme aux prescriptions du Souverain-Pontife. Dans son Encyclique du 21 mars 1853, Pie IX demande qu'on introduise largement dans les études classiques l'élément littéraire chrétien, et qu'on ne laisse entre les mains de la jeunesse que des auteurs païens complètement expurgés: *Ab omni labe purgati.* Le Concile d'Amiens demande la même chose.

Ainsi, il y a 21 ans que le Saint-Père prescrit cette réforme immédiatement possible, et on ne l'a pas faite! Il y a quarante ans que la raison et l'expérience en démontrent, avec la clarté du jour, l'indispensable nécessité, et on a fait la sourde oreille! Pourtant, si on l'avait prise au sérieux, nous aurions aujourd'hui deux générations qui nous serviraient de point d'appui; tandis que nous ne sommes entourés que d'ennemis ou de lépreux, au milieu d'une société qui tombe en lambeaux.

J'ai dit qu'on n'avait tenu aucun compte de la volonté du Saint-Père. Dans les huit dixièmes des maisons d'éducation, même dirigées par des prêtres séculiers et réguliers, les programmes d'études ne présentent pas un *seul* auteur latin chrétien, et les Pères Grecs y figurent à peine, pour un ou deux discours de saint Chrysostome et de saint Basile, admis pour la forme plutôt que pour le fond, et destinés à une seule classe. Quant à l'expurgation obligée des auteurs païens, même

mépris des ordres du Saint-Père. Ils sont ce qu'ils étaient avant l'Encyclique. Un des plus dangereux, au jugement d'Ovide lui-même, bon juge en matière d'immoralité, Virgile n'a subi aucun retranchement, et il est tout entier entre les mains des élèves. Il en est ainsi d'Homère, que Platon excluait sévèrement de toutes les écoles de sa république. Sans retranchement, les différents livres de l'Iliade sont entre les mains des jeunes chrétiens, auxquels les maîtres expliquent sans rougir le double enlèvement d'Hélène et de Briséïs, base de tout le poëme.

Une pareille conduite est-elle catholique *tout court?* N'est-elle pas, au premier chef, *catholique libérale?* Dieu peut-il la bénir?

J'ai ajouté que la réforme demandée par le Souverain-Pontife et par tous les esprits désintéressés, qui ont quelque souci de l'avenir, est immédiatement applicable. Qu'on ne réponde pas que le baccalauréat s'y oppose. Cette fin de non-recevoir est encore du catholicisme libéral le plus pur. D'une part, c'est pour la France en particulier qu'a été faite l'Encyclique de 1853. Ce n'était pas, sans doute, pour rester lettre-morte, mais pour devenir une réalité salutaire à la France, dont apparemment le Souverain-Pontife connaît aussi bien que personne les pressants besoins, les remèdes au mal et les difficultés du temps. D'autre part, prétendre qu'en introduisant les auteurs chrétiens dans les études, et en expurgeant complètement les auteurs païens, on ne peut pas faire des bacheliers, un pareil raisonnement n'est pas seulement faux, il est impie.

Il est faux ; il ne repose que sur un préjugé, fruit de la routine, et nullement sur l'expérience. S'il est une seule maison qui ait mis sérieusement en pratique les prescriptions pontificales, et qui ait vu ses élèves échouer au baccalauréat, dans des proportions plus fortes que ceux des autres établissements, qu'on la nomme. Nous soutenons, au contraire, qu'avec des auteurs chrétiens on fera non-seulement des bacheliers tant qu'on voudra, mais surtout, ce qui ne se fera jamais avec des classiques païens, des générations chrétiennes, dignes de ce

nom. Vouloir former des chrétiens sans Jésus-Christ, ou avec un christianisme administré en doses homœpathiques, n'est-ce pas absurde? D'ailleurs, n'est-il pas vrai que meilleure est la terre, plus vigoureuse est la végétation? Reste à dire quelle est, pour développer toutes les facultés de l'âme, la meilleure terre : le christianisme ou le paganisme?

Il est faux; les auteurs païens exigés pour le baccalauréat sont ceux qu'on voit dans les deux, tout au plus dans les trois classes supérieures. Ainsi, jusqu'à la quatrième inclusivement, il y a toute liberté de faire étudier exclusivement des auteurs chrétiens. Sous le rapport littéraire, comme sous le rapport moral, c'est même la meilleure préparation à l'étude des auteurs païens. D'une part, l'étude du latin chrétien *arme*, en la développant, la foi de l'enfant; d'autre part, elle lui facilite singulièrement l'étude des auteurs profanes.

En effet, le latin chrétien est plus facile à apprendre que le latin païen, pour plusieurs raisons: 1° il est moins ellyptique et moins transpositif que le latin païen; 2° il est le père de nos langues modernes, particulièrement de la langue française, qui conserve de nombreuses traces de sa glorieuse généalogie; 3° il exprime des idées dont le germe, plus ou moins développé, se trouve déjà dans l'âme de l'enfant, soit par le baptême, soit par les instructions maternelles, soit par le catéchisme; 4° en exprimant des idées vraies, il donne à l'enfant la satisfaction de la tendance innée dans l'homme pour la vérité, par conséquent une rémunération de son labeur, c'est-à-dire une augmentation de vie, que ne lui donnera jamais le latin païen.

Le raisonnement que nous réfutons n'est pas seulement faux, il est impie. Prétendre que, pour réussir à l'examen du baccalauréat, il faut laisser sans expurgation, et tels qu'ils sont encore, les auteurs classiques, en sorte que les jeunes chrétiens puissent contrairement à la volonté formelle du Saint-Père, et au risque de perdre la foi, les mœurs, et même le sens social, lire les erreurs et les obscénités répandues dans ces auteurs païens, n'est-ce pas une impiété? Dire qu'on ne

les leur explique pas, ce n'est pas répondre. Ils les ont entre les mains ; ils peuvent les lire, et ils les lisent.

Pour éviter ce très-grave danger, on a publié *deux volumes* d'auteurs païens, prosateurs et poètes, complètement expurgés, savamment annotés, calqués sur les programmes du baccalauréat, et renfermant plus de matière qu'on n'en explique dans toutes les classes supérieures et mêmes inférieures ; quelle excuse a-t-on de ne pas les adopter?

Croit-on se justifier en disant, comme nous l'avons entendu, qu'il est nécessaire de laisser, tels qu'ils sont, les auteurs païens aux mains des jeunes gens, dans la crainte de les voir échouer à l'examen du baccalauréat, s'ils venaient à être interrogés sur quelque passage qu'ils n'auraient pas expliqué ? Cette prétendue justification suppose qu'on explique *d'un bout à l'autre* les auteurs désignés pour le baccalauréat ; ce qui est absolument faux.

Elle suppose, en outre, que le jeune homme, après avoir étudié longtemps les principales parties d'un auteur, sera incapable d'expliquer, sans l'avoir étudié, un passage quelconque du même auteur. S'il en est ainsi, il faut convenir qu'en étudiant pendant plusieurs années les auteurs païens, on ne devient pas très-fort en latinité, et que s'il n'y a rien à gagner en adoptant les classiques chrétiens, il n'y a rien à perdre.

C'est ici qu'il faut citer le mot d'Alphonse Karr, appelant avec raison l'éducation actuelle : « *Une éducation qui n'ap-* « *prend rien, qui ne sert à rien, qui n'arme contre rien.* »

Or, comme une expérience de quarante ans prouve que vouloir obtenir du gouvernement la suppression du baccalauréat, c'est se casser la tête contre un mur ; il reste à chercher un moyen de tourner la difficulté, à moins qu'on ne trouve plus commode de se voiler la tête et de tomber, en gardant le *statu quo*, dans l'abyme où la révolution nous entraîne à grande vitesse ?

Quel est ce moyen? Je n'en connais qu'un. C'est de pratiquer sérieusement les prescriptions de l'Encyclique de 1853 :

Introduire largement dans les études classiques l'élément littéraire chrétien c'est-à-dire, ne mettre, jusqu'à la quatrième *inclusivement*, entre les mains des enfants que des auteurs chrétiens ; expurger sévèrement, *ab omni labe*, les auteurs païens réservés pour les classes supérieures, tout en faisant marcher de front l'étude des auteurs chrétiens.

Cette expurgation, soit dit en passant, ne regarde pas seulement les auteurs de littérature classique, elle doit s'étendre à la plupart des cours de philosophie, qui prétendent démontrer, à l'aide de la raison seule, les plus importantes vérités métaphysiques et pratiques, sans parler de Jésus-Christ, le précepteur du genre humain.

C'est le séparatisme systématique de l'homme avec Dieu, ou, comme l'appelle le Père Curci, jésuite de la *Civiltà Cattolica* : « le net et pur paganisme, *puro et pretto paganesimo*.

Contre l'emploi du moyen indiqué, qu'on n'objecte pas que deux ou trois ans d'études des auteurs païens sont insuffisants pour préparer un jeune homme au baccalauréat. Une pareille objection n'est pas sérieuse : 1° le terrible examen se réduit à une simple version d'une page ou d'une page et demie ; 2° les examinateurs ne sont pas féroces ; ils n'ignorent pas l'abaissement, parmi nous, du niveau des études latines, et ils se prêtent à la faiblesse connue des candidats : un ou même deux petits contre-sens ne sont pas incompatibles avec la majorité des boules blanches. Voilà pour le Latin.

Pour le Grec, c'est encore mieux ou pis. Examinés et examinants, tous savent que nous ne sommes pas de grands grecs ; 3° quand, malgré tout, un jeune homme échoue au baccalauréat, que fait le père ? Il le confie à un préparateur, qui s'engage à le faire recevoir dans trois ou six mois, et huit fois sur dix il réussit. Comment donc, même en admettant les conditions les moins favorables, ne pourrait-on pas, après deux ans d'études des auteurs païens, obtenir ce que l'on obtient dans six mois ? Est-ce donc que les auteurs chrétiens fermeraient l'âme à l'intelligence des auteurs païens ? Poser une pareille question, c'est la résoudre.

Nous avons dit, en commençant, que la *christianisation* de l'Enseignement était bien plus nécessaire que la *liberté* de l'Enseignement. Puisqu'on ne peut avoir, pour le moment, qu'une demi-liberté, c'est un devoir plus impérieux que jamais d'en profiter pour christianiser, dans la mesure du possible, l'Enseignement secondaire : nous venons d'indiquer comment on peut y réussir.

Qu'on ne l'oublie pas, la France n'a pas sombré, en 93, parce que l'éducation n'avait pas été libre; mais parce qu'elle n'avait pas été chrétienne.

La Révolution, qui ne fut que la mise en scène des études de collége, en est la terrible et immortelle preuve.

« C'est, dit Charles Nodier, un témoignage que la philo-« sophie du XVIIIe siècle ne put s'empêcher de rendre aux « Jésuites, à la Sorbonne et à l'Université. » (*Souvenirs*, t. I. p. 88).

Par l'organe du Père Grou, les Jésuites se rendirent, quoiqu'un peu tard, le même témoignage. En 1780, l'ancien professeur de rhétorique écrivait : « Notre éducation est toute « païenne. On ne fait guère lire aux enfants, dans les colléges « et dans l'enceinte des maisons, que des poètes, des orateurs, « des historiens profanes. Je ne doute pas que la lecture des « anciens, soit poètes, soit philosophes, n'ait contribué à for-« mer ce grand nombre d'incrédules qui ont paru depuis la « renaissance des lettres. Ce goût pour le paganisme, con-« tracté dans l'éducation publique ou privée, se répand en-« suite dans la société.

« Nous ne sommes point idolâtres, il est vrai; mais nous ne « sommes chrétiens qu'à l'extérieur, si même, la plupart des « gens de lettres le sont aujourd'hui; et, dans le fond, nous « sommes de *vrais païens*, et par l'esprit, et par le cœur, et par « la conduite. » (*Morale tirée de saint Augustin*, livre I, p. 8.)

Nous ne sommes point idolâtres! Patience, mon Révérend Père : attendez quelques années, et vous verrez la France officielle matériellement idolâtre, adorant la déesse Raison sur l'autel de Notre-Dame, et bâtissant un temple à Cybèle au carré

Champs-Elysées. Cela devait être, l'éducation fait l'homme, et le culte intérieur appelle le culte extérieur.

Ce fait, écrasant pour l'éducation classique, fut rappelé avec une éloquence impitoyable dans la discussion de la loi de 1850, sur la liberté d'Enseignement. Mgr Parisis, plaidant contre le monopole, fit un tableau effrayant de la génération élevée par l'Université, l'accusant d'impiété, d'immoralité et notamment des Journées de Juin, où la France avait failli s'engloutir dans le sang.

Il n'avait pas fini, qu'une voix s'élève, et crie : « Je demande la parole. » C'était M. Crémieux : « L'honorable préopinant, « dit-il, vous a tracé un effrayant tableau de la génération qui « a fait les journées de juin, il a oublié de nous dire qui avait « élevé la génération qui a fait 93. Alors l'Université n'exis- « tait pas, alors il n'y avait pas de monopole, ou, s'il existait, « c'était en faveur du clergé ! Alors, toute l'éducation était « entre les mains des prêtres et des ordres religieux. Alors, vous « étiez riches ; vous aviez des hommes capables, vous jouis- « siez de la sympathie des familles et de l'appui du gouverne- « ment, et vous avez fait 93 ! Cessez-donc de récriminer. Si « l'Université n'a pas fait mieux que vous, elle ne fera jamais « plus mal ! »

Et l'Évêque se tut !

Terminons par un fait actuel, qui met au-dessus de toute discussion la nécessité, plus urgente que jamais, de christianiser l'Enseignement dans la mesure immédiatement possible. Quel est ce fait ? C'est *Pie IX, prisonnier au Vatican, et la louve de Romulus trônant au Capitole.*

En 93, la déesse Raison sur les autels de Notre-Dame ; en 1874, la louve de Romulus au Capitole, c'est-à-dire le paganisme, en chair et en os, présenté à l'admiration du monde. Voilà, aux deux époques, le dernier mot des études classiques.

On récolte ce qu'on sème : *Quæ seminaverit homo, hæc et metet.*

J. Gaume,
Protonotaire apostolique.

LES PÈRES DE L'ÉGLISE

ÉTUDIÉS DANS LES CLASSES

SAINT IGNACE D'ANTIOCHE.

I.

« Si, au lieu d'étudier presque exclusivement les auteurs païens qui éloignent de Dieu, exaltent l'orgueil, et souvent développent les plus tristes sentiments, on étudiait davantage l'Évangile, les Livres Saints, les Docteurs de l'Église, la vie des Saints et des Martyrs, ne formerait-on pas de plus fermes chrétiens? Qui oserait soutenir qu'à ce contact persévérant des idées chrétiennes et des héros chrétiens, l'âme des jeunes gens ne deviendrait pas plus vigoureuse, que leur caractère ne serait pas plus fortement trempé pour la lutte qui les attend au sortir du collége? Que de pauvres enfants chez qui les convictions sombrent, ou qui laissent entamer l'intégrité de leur foi, parce qu'ils n'ont pas été assez puissamment revêtus de l'armure du Christ!...

« Si nous voulons sauver la société, il faut se résoudre à une réforme radicale dans l'enseignement. Le paganisme nous donne des révolutionnaires et des libéraux; opposons-lui le christianisme, mettons le christianisme partout, nous formerons de vrais amis de la liberté, et nous aurons des chrétiens (1). »

(1) N° de février 1874, tome IV, p. 344.

C'est ainsi que naguère, l'un des collaborateurs de la *Revue* terminait un excellent article sur l'éducation païenne, et ces lignes nous ont parù d'une justesse et d'une vérité saisissante. Le règne à peu près exclusif des classiques païens est une des plus grandes plaies de notre éducation actuelle; c'est, à notre avis, la source de maux incalculables. Lorsqu'on étudie de près les ouvrages des Pères de l'Église, lorsqu'on touche surtout à cette sève pure et vivifiante qui circule si visiblement dans les écrits apostoliques, on demeure confondu de l'injuste oubli qui pèse sur de telles œuvres, même dans les maisons d'éducation chrétienne. Essayons, aujourd'hui, une étude sur les lettres de saint Ignace d'Antioche, et voyons les fruits que pourraient en recueillir des enfants chrétiens, sous la direction d'un maître intelligent et zélé pour la cause du Christ.

Si l'héroïsme des martyrs est propre à fortifier la foi et à retremper les âmes, nul plus que le grand Ignace n'est capable de produire, sur les jeunes intelligences, une de ces impressions que rien n'efface. C'est le type achevé du courage, de l'humilité et du zèle, du mépris des tortures, en un mot, de la vraie grandeur d'âme.

La scène qui ouvre l'incomparable drame du martyre d'Ignace nous transporte en Orient. L'Orient, l'Asie-Mineure, terre des antiques souvenirs et des ravissantes merveilles. C'est dans l'Orient que se sont accomplis les grands évènements des premiers siècles du monde, et, plus tard, les touchants mystères d'un Dieu fait homme et conversant parmi nous. Ces villes de l'Asie, ces jeunes églises dont Ignace est comme le patriarche et le gardien, les apôtres les ont fondées ou visitées; ils y ont planté la croix, et quelques-uns les ont arrosées de leur sang. Mais, entre les cinq cents villes de cette partie de l'Asie, Antioche occupe un singulier rang d'honneur. « Par sa proximité relative, par son importance et sa célébrité, Antioche avait attiré l'attention des premiers missionnaires de la foi. Plusieurs s'étaient dirigés vers cette capitale de la Syrie, et la semence de la parole produisit des fruits abondants (1). »

(1) Mgr Freppel, *Pères Apostoliques*.

Là était venu l'apôtre Barnabé, et celui-ci avait appelé à son secours le grand Paul : ils y avaient travaillé ensemble une année entière, et, dans Antioche, les nouveaux convertis, devenus très-nombreux avaient reçu pour la première fois le nom de Chrétiens.

Que dirons-nous encore? C'est d'Antioche que saint Paul était parti pour ses grandes missions; c'est à Antioche que rentrait le pacifique conquérant, tout chargé de dépouilles et de trophées. C'est à Antioche que se rencontrent saint Pierre et saint Paul; et enfin, suprême titre de gloire, avant de porter à Rome son pouvoir souverain, Pierre, le prince des Apôtres, établit son siége à Antioche pour environ huit années.

Ajoutons que les habitants d'Antioche et des contrées voisines étaient dignes d'être évangélisés par les plus grands des Apôtres et d'avoir des héros tels que saint Ignace. « C'est au milieu de cette race intelligente et active, dit Mgr Freppel, que saint Jean vint établir son siége et exercer son ministère. Là s'élevaient des villes qui, par leur opulence, leur mouvement commercial, leur goût artistique et littéraire, ne le cédaient à aucune autre : Smyrne, dont le rhéteur Aristide célébrait, au IIe siècle, la grandeur et l'opulence ; Éphèse, Milet, Magnésie, Tralles, Pergame, dont la bibliothèque, rivale de celle d'Alexandrie, venait d'être transportée dans cette dernière ville ; Tarse, dont les écoles, selon Strabon, surpassaient celles d'Alexandrie et d'Athènes (1). »

Voilà les magnifiques régions où s'accomplissaient tant de prodiges, voilà le théâtre où va se mouvoir notre héros. Mais ce héros, quel est-il? C'est l'intrépide Ignace, c'est, de nom et de fait, le magnanime Théophore : *Erat Antiochanæ ecclesiæ episcopus, et nomine et re Thephorus Ignatius* (2). Encore tout petit enfant, *cum esset plane puer*, il avait vu, assurait-on, le Christ vivant sur la terre. Le Sauveur avait posé la main sur sa tête, en disant au peuple : « Si, en vous abaissant, vous ne devenez semblable à ce petit enfant, vous n'entrerez point au

(1) *Pères Apostoliques*, 316.
(2) *Martyrum S. Ignatii*, n° 1.

royaume des Cieux. » Ignace, avec Polycarpe son ami, avait été, dans sa jeunesse, le disciple de saint Jean l'Évangéliste. Formé à cette école toute sainte, il avait été choisi par le grand Pierre pour remplacer Évodius sur le siége d'Antioche, à jamais illustré par le prince des Apôtres. Il était aussi le studieux admirateur de saint Paul qu'il cite souvent dans ses lettres, et Ignace nous apparaît ainsi comme le disciple des plus grands noms du Collége apostolique.

Mais, à l'époque de son martyre, il était parvenu à une extrême vieillesse. Qu'avait-il fait jusque-là? Quels travaux, quelles épreuves avaient rempli sa carrière? Nous n'en savons rien. Comme les autres personnages des temps apostoliques, il nous est inconnu dans les détails de sa vie. Il est des fleuves qui, près de se perdre dans les mers, ont un cours majestueux et répandent la fécondité sur leurs rives ; mais leur source est ignorée, ou du moins elle se cache dans des solitudes lointaines et inexplorées. Ainsi en est-il des grands hommes de la primitive Église. Ils ont brillé à leur mort d'un éclat sans pareil : par leurs écrits et surtout par l'effusion de leur sang ; ils ont enrichi et édifié tous les siècles chrétiens. Mais quels ont été le lieu et le jour de leur naissance, leur éducation, la situation de leur famille, les évènements et les travaux de leur vie? Nous ne saurions le dire. Barnabé, Clément, Hermas, Ignace, Polycarpe, voilà certes les plus illustres noms des temps apostoliques. Que savons-nous de la plus grande partie de leur existence? A peine quelques traditions peu certaines, en dehors de ce qu'ils nous apprennent eux-mêmes dans leurs écrits.

Cet effacement volontaire, cet oubli de soi-même qui est si complet, nous étonne et nous paraît inexplicable. De nos jours, on a tant de soin de confier au monde entier des évènements de moindre importance, tous les détails de certaines vies moins illustres ! Il y a parmi nous tant de soif de la célébrité, tant de désir de faire parler de soi ! Mais les apôtres et les martyrs n'avaient point ce souci. Établir le règne de Dieu sur la terre, travailler à la gloire de Jésus-Christ et à l'extension de l'Église

là était toute leur ambition. Que leur importaient les vaines louanges de la postérité? A cette époque de l'Église, la vie était toute militante, et l'on était trop occupé de combattre, de prêcher, de fonder et de soutenir les chrétientés nouvelles, pour se donner le loisir d'écrire l'histoire et surtout des biographies privées.

Nous possédons ainsi fort peu de données sur l'épiscopat de saint Ignace; mais les Actes de son martyre, qui sont très-authentiques, nous font bien connaître les derniers jours de sa vie. Citons quelques traits de ce récit : « Lorsque Trajan parvint à l'empire, Ignace gouvernait l'Église d'Antioche. Comme un habile pilote, il avait conduit sagement son vaisseau au milieu des tempêtes que la fureur de Domitien avaient soulevées contre les chrétiens. Aux orages de la persécution, il opposait le jeûne et la prière, la prédication et le labeur continuel. Car il appréhendait pour plusieurs leur faiblesse et leur simplicité. Il se réjouissait donc de la paix de l'Église et de la persécution apaisée pour un temps. Mais il s'affligeait de n'avoir pas encore atteint le degré de charité qui constitue le parfait disciple de Jésus-Christ. »

Ignace désirait passionnément le martyre. Il n'avait pu l'obtenir sous Domitien; Trajan le mit au comble de ses vœux. Soit qu'il voulût se rendre les dieux propices, soit qu'il prît ombrage d'un si grand nombre de chrétiens, au moment où ce prince entreprenait son expédition contre les Parthes, il résolut de frapper un coup décisif dans la capitale de la Syrie, et fit comparaître Ignace devant lui. Il faut lire, dans les *Actes*, avec quelle assurance, avec quelle intrépidité généreuse le vénérable Théophore confessa l'unité de Dieu, la divinité de Jésus-Christ, et proclama que les dieux de l'empereur n'étaient autres que des démons. Le dialogue entre Trajan et Ignace est un des morceaux les plus dramatiques de toute l'antiquité sacrée. Ce qui révoltait le prince païen, c'était d'avoir à lutter contre un homme qui prétendait porter Dieu dans son cœur, qui bravait ses promesses et ses menaces, et persuadait aux autres hommes de regarder comme un Dieu ce Christ con-

damné et mis à mort par Pilate. Les réponses d'Ignace sont sublimes de calme et de sérénité, de fermeté et de grandeur d'âme. — Sacrifie à nos dieux, lui dit Trajan, et tu seras désormais au nombre de mes amis, et, je le déclare devant tous, je te constituerai prêtre du grand Jupiter, et je te nommerai père du sénat. — Je te rends grâces, ô empereur, répond Théophore : tes promesses sont pleines de libéralité et de magnificence. Mais que m'importe d'être établi prêtre de Jupiter, à moi qui suis prêtre de Jésus-Christ, qui lui offre chaque jour un sacrifice de louanges, et qui suis tout à l'heure impatient de m'immoler moi-même?

L'empereur avait fait conduire Ignace en prison; mais il craignait que, par le moindre retard, le culte des dieux ne fût compromis et tourné en dérision. Il songea d'abord à ordonner que le saint évêque serait livré aux bêtes dans Antioche même. Toutefois, les sénateurs lui firent observer qu'un tel supplice rendrait le pasteur plus cher et plus glorieux à son troupeau. C'était à Rome, d'après eux, qu'il fallait l'exposer aux bêtes. Ainsi l'on prolongeait ses tourments pour toute la longueur de la route, on effrayait toutes les chrétientés voisines par la grandeur du supplice, et les Romains, qui ne connaissaient point Ignace, le prendraient pour un insigne malfaiteur et ne garderaient de lui aucun souvenir.

Trajan goûta fort cet avis et fit sortir de prison le vaillant athlète; après avoir épuisé de nouveau les promesses et les menaces, il le fit charger de chaînes plus lourdes, le confia à une cohorte de soldats, et ordonna que Théophore serait conduit à Rome, et que, dans les jeux publics et solennels, il serait dévoré par les bêtes, pour le plus grand plaisir des spectateurs.

Quand il entendit cette sentence, nous disent les *Actes,* le saint martyr poussa un cri de joie et rendit à Dieu de publiques actions de grâces. Lui-même se chargea de ses chaînes avec des transports de bonheur et d'allégresse : *cum magna voluptate et lætitia sibi imponit vincula.* Il se mit à genoux, pria quelque temps avec larmes pour son église et son troupeau,

et, se livrant aux soldats, se rendit joyeusement à Séleucie. Là il s'embarque et fait voile pour Smyrne, où il doit trouver Polycarpe, Polycarpe son frère et son ami, comme lui la gloire et le soutien des églises d'Orient. Avertis de son arrivée, des évêques, des prêtres, des diacres, des fidèles accourent des villes voisines pour le voir et pour baiser ses fers. Ils veulent jouir du spectacle si fortifiant de son courage, entendre les paroles ardentes et persuasives qui sortent de sa bouche. Et il donne à chacun les conseils qui lui conviennent, les engage surtout à prier pour lui, à demander qu'il soit déchiré par les bêtes, afin d'arriver plus vite auprès de son bien-aimé, et apparaître bientôt devant sa face.

Des sept lettres authentiques que nous avons de saint Ignace, quatre furent écrites de Smyrne, les trois autres de Troade, où le saint évêque se reposa encore. Disons maintenant à qui et à quelle occasion elles furent écrites.

II.

« Le séjour assez long que saint Ignace fit à Smyrne lui permit de s'entretenir avec Ouésian, évêque d'Éphèse; Damas, évêque de Magnésie; Polybe, évêque de Tralles, et l'évêque de Philadelphie dont il ne nous a pas conservé le nom. Chacun devait, à prix d'argent, obtenir de l'escorte romaine la faveur d'approcher du captif. Ils l'informaient des besoins de la foi dans leurs provinces, des difficultés de leur ministère, et ils sollicitaient comme un trésor, une lettre qu'ils pussent, à leur retour, communiquer aux fidèles de leurs églises, et conserver comme le testament du saint martyr. Échappées d'un seul trait au cœur apostolique du grand disciple de saint Jean, ces lettres nous font pénétrer au cœur même des églises primitives, saisir leur constitution, leur discipline et leur hiérarchie (1). »

De Smyrne, saint Ignace écrivit aux Éphésiens, aux Magnésiens, aux Tralliens et aux Romains; de Troade, il envoya

(1) L'abbé Darras, *Histoire générale de l'Eglise*, t. VI, p. 542.

une lettre aux Philadelphiens, une autre aux Smyrniens, et enfin une à Polycarpe leur évêque. Pour mettre un peu d'ordre dans les observations que nous voulons faire sur ces écrits, nous laisserons une place à part pour l'*Épître aux Romains*, qui se présente avec un but et un caractère particuliers, et nous nous occuperons d'abord des six autres.

Sous quelque rapport qu'on les considère, les *Epîtres* de saint Ignace ont uns importance capitale. Tout ce que les Pères des premiers siècles ont écrit de plus fort et de plus éloquent sur le dogme et la morale, sur la hiérarchie ecclésiastique, est renfermé comme en germe dans ces incomparables monuments. Le schisme, l'hérésie, le scepticisme, le rationalisme et la froide indifférence de nos jours trouvent là une éclatante condamnation.

On a dit avec raison qu'il existe de grands traits de ressemblance entre les premiers siècles de l'Eglise et l'époque où nous vivons. Le paganisme avait alors fait pénétrer partout une corruption profonde : c'était l'apothéose de l'homme et de ses passions, le délire de l'orgueil, l'amour effréné des voluptés. Alors tous les esclaves des faux dieux persécutaient le Dieu véritable, et les divers sectaires altéraient l'exacte notion de l'Homme-Dieu, qui est tout ensemble éternel et né dans le temps ; l'esprit d'indépendance, de révolte et de division soufflait de toutes parts contre l'autorité des évêques établie par les apôtres. Notre société actuelle n'est-elle pas arrivée à ce point? A l'heure présente, la Divinité de Jésus-Christ n'est-elle pas méconnue et blasphémée avec une audace sans nom? Chacun veut dogmatiser et se créer une religion à sa fantaisie. La soumission aux autorités établies de Dieu, le respect pour les pasteurs et surtout pour le chef infaillible de l'Eglise, l'humble docilité pour leur enseignement et leurs décisions, sont des vertus inconnues du grand nombre, et c'est pourtant de l'absence de ces vertus ou de leur affaiblissement que viennent tous nos malheurs.

Conduisons nos enfants et nos adolescents à l'école du grand évêque d'Antioche. Ils verront de près, ils entendront ce qu'il

enseignait aux fidèles presque au lendemain de la mort des Apôtres. Dans la lettre aux Ephésiens, Ignace donne de grands éloges à la piété de ceux qui étaient les enfants du disciple bien-aimé. Mais il n'ignore pas qu'autour d'eux des hérétiques attaquent la divinité de Jésus-Christ.

« Je sais, par Onésime votre évêque, leur dit-il, que vous vivez tous selon la vérité, que l'hérésie n'a pu pénétrer parmi vous, que vous n'écoutez qu'un seul maître, Jésus-Christ. Mais il existe parmi vous des docteurs de mensonge, des hommes d'une insigne mauvaise foi. Fuyez-les comme des bêtes furieuses et tourmentées par la rage, qui mordent à la dérobée. Evitez-les avec d'autant plus de soin que leurs morsures sont plus difficiles à guérir. Nous n'avons contre elles qu'un seul médecin, tout à la fois chair et esprit, fait et non fait, Dieu incarné, Vie véritable au sein de la mort, engendré de Dieu, né de Marie, passible d'abord, maintenant impassible, et ce médecin c'est Jésus-Christ Notre-Seigneur...

« Que prétendent ces sages, avec leurs subtilités qu'ils appellent science, et les spéculations dont ils se glorifient ? Notre gloire, notre salut, c'est la croix de Jésus-Christ. Qu'ils aillent à Jésus notre Dieu, qui fut porté dans le sein de Marie ; à Jésus, né du sang de David par l'opération du Saint-Esprit ; à Jésus, qui a été baptisé et qui a purifié par son sang l'eau qui nous régénère (1). »

Au lieu d'attaquer la divinité de Jésus-Christ, quelques hérétiques du temps d'Ignace niaient la réalité de son humanité sainte. Ils disaient que Jésus-Christ n'était né et n'avait souffert qu'en apparence. « Fuyez les pâturages empoisonnés de l'hérésie, dit-il aux Tralliens ; il en est qui prétendent allier Jésus-Christ au venin de leurs erreurs. Gardez-vous de tout commerce avec ces hommes. Tenez l'oreille fermée à leurs discours. N'écoutez que les vrais prédicateurs de Jésus-Christ né de la race de David et du sang de Marie, véritablement né, puisqu'il a bu et mangé. Il a réellement souffert sous Ponce-

(1) *Epist. ad Ephes.*, cap. VI, VII.

Pilate; il fut réellement crucifié et mis à mort, à la face du ciel, de la terre et des enfers. C'est réellement aussi qu'il est ressuscité d'entre les morts par la puissance de son Père, et qu'il est devenu le premier exemple de la Résurrection que nous attendons nous-mêmes. S'il n'a souffert qu'en apparence, comme le disent quelques impies, pourquoi ces chaînes dont je suis chargé? Pourquoi mon désir de combattre contre les bêtes féroces? Est-ce donc en vain que je vais à la mort? Mais non, je ne puis supposer le mensonge quand il s'agit de mon Dieu (1). »

Peut-on désirer une profession de foi plus nette et plus exacte sur le dogme de l'Incarnation, sur la double nature de Jésus-Christ, vraiment homme et vraiment Dieu? Quelle joie et quelle gloire pour les enfants de l'Eglise de trouver ainsi, à dix-huit siècles de distance, les vérités fondamentales du Christianisme formulées avec la force et la précision que nous admirons aujourd'hui dans les lettres pastorales de nos Evêques !

Sur le mystère de la Trinité, sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, les *Epîtres* d'Ignace sont également précises et écrasantes pour les sectaires. « Voyez ces hommes, dit-il; ils s'abstiennent de la prière et de l'Eucharistie, parce qu'ils ne veulent pas reconnaître que l'Eucharistie est la chair même de Jésus-Christ, cette chair qui a souffert pour nos péchés, cette chair que la bonté de Dieu le Père a ressuscitée. » Mais nous y reviendrons peut-être à l'occasion de l'*Epître aux Romains*.

Dans notre siècle de folle indépendance et d'orgueil, c'est le manque de soumission et de respect pour l'autorité qui, est pour nous un principe de désolation et de ruine. Avec les mœurs et les idées que les doctrines libérales nous ont faites, vous ne trouvez partout que soif de domination et mépris insolent de toutes les supériorités. Chacun aspire à primer et à se grandir, et, en même temps, il a une rage de dénigrement

(1) *Epist. ad Tral.*, cap. IX, X.

contre toute espèce de primauté et de grandeur. Cet orgueil, fils de Satan, a surtout horreur de l'autorité la plus sainte et la plus légitime, dè l'autorité spirituelle et religieuse. « L'orgueil, dit un publiciste chrétien, déteste les hiérarchies ; il est irrespectueux, avide d'irrévérence comme il est avide de pouvoir. Il fait table-rase de tout objet de vénération, souille tout ce qui est saint et auguste... Il faut que les rois de l'opinion insultent et profanent tout : leur gloire se mesure à l'impudeur de leurs paroles et de leurs écrits. La palme est à qui lance plus haut la dérision à quelque autorité sacrée (1). »

L'Evangile au contraire est une école de respect. La culture chrétienne, l'esprit de Jésus-Christ inspire l'humilité, la défiance de soi-même, la soumission aux autorités établies de Dieu. Voyez comme, dans toutes ses lettres, le martyr d'Antioche prêche l'obéissance aux pasteurs, le respect de la hiérarchie. Et d'abord, comment parle-t-il du Pape? « Le ministère des prêtres, dit-il, est grand sans doute ; mais combien l'est plus encore celui du Pontife suprême ! A lui est ouvert le saint des saints ; à lui seul sont confiés les secrets de Dieu. Il est la porte du Père par laquelle sont entrés Abraham, Isaac et Jacob, et les prophètes, et les Apôtres, et l'Eglise elle-même.

Mais c'est surtout la soumission à l'évêque, le respect et l'amour pour l'évêque que recommande le saint martyr. Déjà les schismes et les divisions déchiraient les Eglises naissantes. Certains évêques étaient jeunes, exposés à des critiques personnelles, attaqués dans la pureté de leurs intentions, dans la sainteté de leur vocation. Ignace a vu le péril ; il tourne de ce côté sa principale sollicitude ; il y revient sans cesse dans ses diverses *Epîtres,* et toujours en termes plus persuasifs, plus forts et plus pénétrants.

« C'est un devoir de rester, comme vous le faites, dit-il aux Ephésiens, inséparablement unis à l'évêque. Vos prêtres si

(1) P. Serret, *Univers* du 24 avril.

vénérables, si dignes de Dieu, forment avec votre évêque, l'union qui existe entre la lyre et ses cordes. C'est ainsi que, dans le concert de votre charité, Jésus-Christ sera dignement célébré. Chacun de vous a sa place dans ce chœur où les mélodies de Dieu s'expriment par l'accord de toutes les voix pour célébrer le nom de Jésus-Christ. Si, dans le peu de temps que j'ai passé avec votre évêque, j'ai contracté avec lui une liaison si étroite et toute spirituelle, combien je vous estime plus heureux, vous qui, dès longtemps, lui êtes unis comme l'Eglise l'est à Jésus-Christ, comme Jésus-Christ l'est à son Père !

« Que nul ne s'y trompe. Quiconque s'éloigne de l'autel doit être privé du pain de Dieu. Si la prière de deux personnes réunies a tant de force, que sera-ce de la prière de l'évêque entouré de toute son Eglise? Fuir l'assemblée des fidèles, c'est afficher son orgueil, s'excommunier soi-même et prononcer sa condamnation. Evitons donc de résister à l'évêque, si nous voulons rester soumis à Dieu. Que si l'évêque garde le silence, témoignons-lui encore plus de respect. Quand le père de famille envoie un représentant pour gouverner sa maison, nous devons accueillir son envoyé comme nous l'accueillerions lui-même. Il est donc évident que nous devons considérer le Seigneur dans la personne de l'évêque (1).

« Combien je m'estime heureux, écrit-il aux Magnésiens, d'avoir été jugé digne de vous voir en la personne de Damas, votre évêque si digne de Dieu! Persévérez donc dans l'union et la concorde : ne vous autorisez point de la jeunesse de votre évêque, pour vous départir du respect que vous lui devez, pour agir avec familiarité ou hauteur. Honorez en sa personne l'autorité de Dieu le Père dont il est le représentant. J'apprends que telle est la conduite des saints prêtres de de votre Eglise. Sans considérer sa jeunesse, ils s'empressent de se soumettre à lui, ou plutôt au Père de Jésus-Christ, l'Évêque universel. C'est ainsi qu'il vous faut régler votre obéissance dans une sincérité vraiment chrétienne. Vouloir

(1) *Epist. ad Eph.*, cap. IV, V, VI.

tromper l'Évêque visible, n'est-ce pas outrager Jésus-Christ, l'Évêque invisible? (1) »

Et quand le saint martyr écrit aux Tralliens, quelle brûlante charité! quelles touchantes recommandations! « Polybe, votre évêque, qui est venu me voir à Smyrne, s'est réjoui avec moi de mes chaînes, et il a mis sous mes yeux, dans sa personne, la piété de vous tous. Soumis à votre évêque comme à Jésus-Christ, vous n'agissez plus selon l'homme, mais selon Jésus-Christ, qui est mort pour vous. Dans la personne de votre évêque, j'ai reçu et je garde encore auprès de moi le modèle de votre charité. Son caractère et sa modestie sont une prédication. Sa douceur fait sa puissance : les impies eux-mêmes sont forcés de le respecter... Fortifiez-vous dans le Christ, et toujours soumis à votre évêque, aimez-vous les uns les autres (2). »

L'évêque de Philadelphie rencontrait apparemment des luttes et des oppositions autour de lui. Mais aussi le zèle du saint martyr s'enflamme ici encore davantage. « Il m'a été donné, dit-il aux Philadelphiens, de connaître votre évêque. Ce n'est ni par ambition, ni par la faveur des hommes, ni dans une pensée de vaine gloire, qu'il est parvenu au ministère sacré. Il y fut appelé par la charité de Dieu notre Père et de Jésus-Chrit notre Seigneur. J'ai beaucoup admiré sa modestie; il aime à s'effacer; mais son silence est plus efficace que les vains discours de tant d'autres. Pour vous, enfants de lumière, fuyez les divisions et les doctrines perverses. Où est le pasteur, que là aussi se réunisse le troupeau.

« Quelques-uns ont prétendu tromper l'homme en moi. Mais nul ne saurait tromper l'Esprit de Dieu, qui sait d'où il vient, qui pénètre tous les secrets. Quand je fus au milieu de vous, je m'écriai spontanément : Obéissez à l'évêque, aux prêtres et aux diacres. On a cru que d'avance j'avais été averti d'un schisme. J'atteste Celui pour lequel je suis enchaîné que nulle révélation humaine ne m'avait été faite. L'Esprit de Dieu

(1) *Epist. ad Magn.*, c. II, III, IV.
(2) *Epist. ad Tral.*, c. I, II.

m'inspira seul et me porta à vous dire : Ne faites rien sans l'évêque, gardez vos corps comme le temple de Dieu. Soyez unis, fuyez les divisions (1). »

Comment les dissensions et les haines auraient-elles résisté à un pareil langage ? Le cœur pouvait-il se fermer à ces exhortations du martyr qui allait bientôt verser son sang ? Ignace se montre vraiment ici l'homme de paix et de charité. Mais il paraît aussi tout rempli d'une lumière supérieure et divine ; il pénètre le secret des cœurs. C'est le digne disciple de Jésus, de celui qui plongeait le regard de l'aigle dans les profondeurs divines pour raconter la génération du Verbe, et qui, dans la vision de Pathmos, contemplait les mystérieuses destinées de l'Eglise.

Mais comment parler dignement de l'humilité du saint évêque ? Il se met toujours au dernier rang ; sa place de prédilection est parmi les diacres, au degré inférieur de la hiérarchie. Il se croit indigne d'être évêque : il craint de n'avoir pas mérité de mourir pour Jésus-Christ ; il sollicite des prières auprès de tous, afin d'obtenir cette faveur.

« C'est par vos prières, écrit-il aux Ephésiens, que j'espère obtenir le bonheur de combattre à Rome contre les bêtes féroces et de pouvoir me montrer ainsi un vrai disciple de Celui qui s'est sacrifié pour moi... Je ne prétends pas ici vous commander, comme si j'étais quelque chose. Bien que chargé de chaînes pour Jésus-Christ, je suis loin d'être parfait. Je commence seulement à être son disciple, et c'est à mes maîtres que je parle. Je sens que j'ai besoin d'être aiguillonné par vos leçons, par votre foi, votre patience et votre courage... Je sais qui je suis et à qui j'écris. A moi la condamnation, à vous la miséricorde ; pour moi les périls, pour vous la sûreté. Votre ville est le lieu de passage de ceux qui vont à la mort pour Jésus-Christ, et vous êtes les imitateurs de Paul, élevé à la gloire du martyre (2). »

« Puissé-je, sous tous les rapports, écrit-il aux Magnésiens,

(1) *Epist. ad Phil.*, c. I, VII.
(2) *Epist. ad Eph.*, c. XII.

être digne de vous! Quoique dans la foi, je ne suis pas digne d'être comparé à un seul d'entre vous, qui êtes libres. Je ne crains pas de vous le dire, parce que vous êtes sans orgueil. Souvenez-vous de moi dans vos prières, afin que je jouisse au plus tôt de mon Dieu. »

« J'ai de hautes pensées de Dieu, écrit-il aux Tralliens ; mais je connais ma faiblesse; et je crains de périr par la vaine gloire. Jamais je n'ai dû me craindre davantage moi-même, et me tenir en garde contre les éloges. Me louer, c'est me flageller. Mon bonheur est dans le martyre, mais en serai-je trouvé digne? Je n'en sais rien... La fureur du démon contre moi n'a jamais été plus active ; j'ai donc besoin d'humilité pour terrasser le prince de ce monde. Malgré les chaînes que je porte, et la haute intelligence qui m'a été donnée des choses célestes, suis-je pour cela un vrai disciple? Que de vertus me manquent pour ne plus manquer à Dieu? »

On nous reprochera d'avoir trop prolongé ces citations, mais en face d'un caractère si héroïque, d'une humilité si profonde, comment résister au charme et ne pas se laisser entraîner? C'est vraiment l'éloquence apostolique dans sa force et son onction, dans son originalité et sa grandeur. Toute riche qu'elle est, la langue grecque est trop pauvre pour le saint martyr. La sublimité de ses pensées et de ses sentiments se trouve comme à l'étroit : les règles ordinaires du discours sont rejetées comme des entraves qui gênent l'élan de son génie. Pour se débarrasser au plus vite d'un poids qui l'oppresse, Ignace renferme souvent dans une seule phrase une foule de pensées qu'on ne sait comment traduire. Il est à cent lieues de tous les écrivains profanes; il diffère même beaucoup des autres Pères de l'Eglise. Mais quand nous aurons étudié l'*Epitre aux Romains*, nous saisirons mieux le caractère particulier de cette éloquence.

(*A suivre*). L'abbé J. VERNIOLLES.

(2) *Epist. ad Tral.*, c. IV, V.

LA ROUTINE CLASSIQUE.

« L'opinion dispose de tout, disait Pascal. Je voudrais de « bon cœur voir le livre italien dont je ne connais que le titre, « qui vaut lui seul bien des livres : *Della opinione regina del* « *mundo.* » Et, réellement, ce titre de livre renfermait une grande vérité, mais aussi une vérité fort humiliante pour la dignité de l'intelligence humaine. L'homme, capable de penser par lui-même, ne fait, en général, aucune difficulté d'abdiquer son indépendance. Se courbant sous le joug de la pensée d'autrui, il accepte lâchement la tyrannie du préjugé ; souvent même il s'en fait honneur; il s'imagine montrer en cela de l'esprit et du bon goût, quand il montre tout simplement sa faiblesse et son défaut de jugement.

Notez qu'il ne s'agit point ici de l'acte de foi aux vérités religieuses, lequel élève et honore, autant la raison que l'acte de foi aux opinions régnantes et aux préjugés reçus la déshonore et l'abaisse.

Mais parce qu'un jour une idée plus ou moins fausse, plus plus ou moins dangereuse, même tout-à-fait fausse, et tout-à-fait dangereuse, est sortie, avec ou sans réflexion, d'un cerveau malade, et que cette idée est tombée dans un milieu favorable, la voici aussitôt qui prend racine, se développe, s'épanouit. Les niais l'acceptent ; les gens d'esprit, aussi niais souvent que le vulgaire, l'embrassent. Elle se propage, elle devient un dogme. Malheur désormais à qui refuserait d'y croire. Ce serait un esprit borné, un mal-appris ; et s'il allait

jusqu'à oser combattre ce dogme tout-puissant, il serait un orgueilleux, un exagéré, un fou. *Della opinione regina del mundo*.

Ainsi, le genre humain ressemble au troupeau de Panurge. Son grand chemin, c'est l'ornière de la routine. Qu'un membre indiscipliné du troupeau cherche à s'écarter de cette route royale, il n'y a pas assez de malédictions pour l'accabler, ni assez de pierres pour le lapider.

Il est, en toute espèce de choses, grand nombre de ces opinions routinières qui sont devenues des dogmes. Il en est en histoire, en politique, en littérature, en philosophie, même en religion. On en trouve dans la théorie et dans la pratique : chez le peuple et chez les lettrés ; on en trouve surtout dans l'enseignement.

L'enseignement (je parle de l'enseignement secondaire particulièrement) est bien par excellence la terre classique de la routine. Il y a longtemps que Socrate appelait l'art des rhétheurs athéniens une routine, et quelle routine ? Une routine de cuisiniers dont l'objet est uniquement de préparer des ragoûts agréables. Il ne faut pas qu'on leur demande d'avoir égard à la nature des mets, ni de s'inquiéter si ce qu'ils apprêtent est une nourriture saine ou dangereuse pour les estomacs. Peu leur importe. Leur affaire, c'est de flatter le palais.

Tels étaient les rhéteurs. Arranger des mots, disposer des phrases, faire des ragoûts d'éloquence qui pussent contenter la délicatesse des Athéniens, et donner un appât à cette démangeaison malsaine de savourer des phrases. Mais d'avoir une fin honnête, de chercher le véritable intérêt des auditeurs, de faire aimer la vérité et la vertu, qu'importait tout cela à ces brillants parleurs. Ce n'étaient pas de bonnes épices à faire entrer dans leurs sauces littéraires ; le peuple bel esprit ne les aurait pas goûtées, et la routine de leur cuisine n'admettait pas ces sortes d'ingrédients.

L'art des rhéteurs athéniens n'a point disparu. Il vit toujours, et c'est dans l'enseignement classique qu'il se perpétue. Qu'allons-nous demander à tous ces poëtes, à tous ces historiens, à tous ces orateurs de la Grèce et de Rome, dont on fait

les maîtres de notre enfance ? Qu'allons-nous apprendre à leur école ? Qu'allons-nous chercher dans leurs livres ? Eh bien ! nous allons leur demander les traditions de l'art des rhéteurs, c'est-à-dire la routine de la cuisine. (On me pardonnera cette expression et les autres semblables qui ne sont peut-être pas tout-à-fait selon les règles du goût. Mais c'est une expression qui n'est pas tirée des Saintes Écritures, ni des Saints Pères, elle est de Socrate, un grec, un sage, un de ces hommes illustres dont les vertus sont offertes en exemple à la jeunesse des lycées.) Nous allons apprendre à leur école les recettes pour composer des plats de littérature ou de rhétorique : quels éléments il y faut employer, dans quelle proportion il les faut mélanger, avec quels piments il convient de les assaisonner. Nous allons chercher dans leurs livres et dans leurs discours les procédés ingénieux d'après lesquels on peut faire un civet de lièvre sans lièvre, et donner un fumet savoureux à des viandes corrompues et indigestes ; comment on peut écrire et parler sans croire ce qu'on dit et ce qu'on écrit, et persuader qu'on le croit et qu'on est dans la vérité ; comment on peut, en un mot, soutenir indifféremment le bien ou le mal, le juste ou l'injuste, et faire tout accepter par la sauce, c'est-à-dire par la forme.

Voilà en quoi consiste l'éducation classique reçue à l'école des rhéteurs et des écrivains païens : des lieux communs, de stériles pratiques, des procédés comme pour faire la cuisine, un art, porté jusqu'à la perfection, je le veux bien, mais enfin un art vide, vain, futile et malsain. Appelez cela, si le voulez, le bon goût, la belle forme, l'éducation littéraire. Pour moi, je préfère de beaucoup le mot de Socrate : une *routine*, un *truc*. C'est là le mot propre.

Il faut tout dire cependant. Quand, à l'éducation purement classique, s'ajoutent une bonne éducation morale et une bonne éducation religieuse, ces deux dernières corrigent grandement les effets de la première. Ce sont de puissants contre-poisons. Mais enfin, s'il y a des contre-poisons, il y a donc aussi des poisons. Et si les contre-poisons, pour des causes qui peuvent se présenter, et qui se présentent, ne produisent pas tout leur

effet; et si, comme il arrive dans les colléges non chrétiens, le poison est administré à une très-haute dose, et les contre-poisons à une dose presque nulle, quels seront les résultats? On peut le voir sans chercher bien loin.

Alors nous serons envahis par les rhéteurs : nous verrons la phrase prendre la place de la pensée, la parole se substituer à l'action, les avocats devenir les maîtres du monde. La routine règnera, l'influence et le pouvoir seront aux mains des cuisiniers de mots. Et parmi ces cuisiniers, ceux-là l'emporteront sur les autres qui sauront le mieux composer leurs sauces, faire avaler aux niais le faux et l'absurde, et jeter dans les gosiers béants du public la pâture qui convient aux démangeaisons dont ils sont tourmentés. Les lettrés, les beaux esprits, les histrions deviendront les rois du monde et de la France, comme ils étaient les rois de la Grèce et d'Athènes. Même éducation, mêmes mœurs, même gouvernement, même décadence. C'est là que nous conduira l'éducation classique, ou plutôt c'est là qu'elle nous a conduits. Nous sommes dans cet état depuis plus d'un siècle.

Ce qui est étonnant et doloureux, c'est que nombre de gens des plus honnêtes et des mieux intentionnés comprennent tout cela et le déplorent; voient ces effets et en reconnaissent les causes; et que, malgré tout, les choses restent toujours à peu près au même point. C'est le triomphe de la routine.

Une vieille méthode d'enseignement est établie. On la suit par la seule raison qu'elle a été suivie. On connaît l'esprit de cette méthode, ses principes, ses résultats; on en comprend les dangers; on sait qu'il y aurait quelque chose à faire. Mais, pour en venir à la pratique, il faudrait se séparer de la foule, il faudrait affronter les quolibets et les invectives. ... Et puis, comment faire reculer ce courant traditionnel? Comment détruire tant de préjugés séculaires? Comment répudier tant de lieux-communs passés à l'état de dogmes? Alors on tergiverse, on hésite, on n'ose pas avancer, on s'attache à l'ombre d'une illusion qui n'est pas encore complètement dé-

truite : finalement, on reste où l'on est, dans la routine, dans l'ornière *Della opinione regina del mundo*.

Le préjugé classique est l'un des plus tenaces que l'on puisse voir. Il possède comme une puissance d'inertie qui le rend inébranlable. La méthode de l'enseignement classique est au nombre des rares choses qui n'aient point succombé dans la violente tempête de 93. Un moment submergée par le flot qui emportait les colléges, elle reparut bientôt, telle à peu près qu'elle était auparavant : ses mêmes allures pédantesques, ses mêmes lieux-communs. Elle recommença de régner, et malgré les vicissitudes de notre siècle, malgré les changements de régimes, de ministres, de programmes, elle règne encore : elle est toujours là : *mole sua stat*.

De temps à autre, on a vu quelque intrépide lutteur s'attaquer à cette masse ; même, il y a environ vingt ans, une guerre véritable fut entreprise. Tout un généreux bataillon, plein d'ardeur, de vaillance et de foi, s'élança contre cette lourde puissance. La lutte fut sérieuse, mais la routine païenne fut défendue par des chrétiens : des catholiques accoururent pour repousser l'invasion qui la menaçait ; et tant et tant d'auxiliaires se vinrent ranger autour de la vieille citadelle, qu'il fallut pour un temps abandonner l'attaque. L'invasion recula, et la civilisation classique ne fut point encore emportée par la barbarie du moyen âge.

Pourtant, il faut bien qu'on l'avoue, la citadelle a souffert. Une brèche a été faite, qui n'a pas été sérieusement réparée. De plus les murs se lézardent ; et beaucoup de défenseurs aussi ont quitté leur poste. Au contraire, le parti ennemi s'augmente ; il continue la lutte, sinon avec le même bruit, du moins avec constance. Une certaine opinion se forme, contraire à la routine : elle n'est pas encore dominante, mais elle s'accroît, et il se pourrait faire qu'un jour elle parvînt à renverser la vieille routine et le vieux dogme (car ces sortes de dogmes peuvent *finir*), et dire à son tour : je suis reine.

Mais, pour le moment, ce ne sont là que des espérances. La

routine tient encore le pouvoir. Elle a toujours sa forteresse de l'enseignement classique, où elle continue d'enseigner les mêmes préceptes, les mêmes pratiques, le même art de la cuisine; où elle forme comme ci-devant, des cuisiniers de mots et des rhéteurs pour empoisonner la société.

Néanmoins, il ne faut pas se décourager; au contraire, on doit redoubler d'efforts pour extirper ce mal. Nous sommes à une heure qui peut être décisive. Voici le monopole de l'Université battu en brèche comme par un flot montant. L'idée de la liberté d'enseignement fait des progrès considérables. Et encore que ceux qui réclament cette liberté ne partent point des mêmes principes : les uns la demandant au nom de la vérité catholique et les autres au nom de l'opinion libérale, et qu'on ne sache trop à quoi aboutira ce mouvement, on peut espérer pourtant qu'on verra enfin surgir des universités libres. Ces nouvelles universités deviendront les centres auxquels l'enseignement secondaire se rattachera, et desquels il recevra son impulsion et son esprit. Or, si l'esprit qui anime les facultés de lettres des nouvelles universités est encore le vieil esprit routinier de la méthode classique, c'est-à-dire l'esprit des rhéteurs, l'enseignement secondaire sera encore pour longtemps, peut-être pour toujours, enrayé dans la fatale ornière. Sous ce rapport nous serons condamnés à rester dans le lieu-commun, dans le faux, dans le vide.

Donc il est absolument nécessaire de travailler à détruire la routine : il faut nous dégager des errements surannés de la Renaissance et des fatales traditions qui ont rendu notre enseignement si fécond en fruits de mort. Nous avons besoin présentement non de mots, mais d'idées; non de phrases, mais de convictions; non de rhéteurs, mais de chrétiens. Notre enseignement ne nous donne pas ce dont nous avons besoin, parce qu'il n'est pas dominé par la vérité catholique, et qu'il est au contraire dominé par l'opinion païenne. L'œuvre capitale est de substituer la vérité catholique à l'opinion païenne.

Quand nous aurons un enseignement secondaire purgé de toutes les déclamations, de toutes les *fétidités* du paganisme;

un enseignement animé d'un esprist de foi et vivifié par le souffle fécond de l'Église ; un enseignement qui demandera ses principes et ses inspirations à la parole de vie et au Verbe, *lumière des hommes*, alors la vérité vivante aura bientôt fait de chasser l'erreur et la routine ; bientôt elle aura dissipé ces nuées de rhéteurs et d'avocats, de beaux esprits et d'arrangeurs de mots, qui nous cachent le ciel, nous empoisonnent l'atmosphère et nous dévorent : et, à la place de tout cela, ce sera le Christ, éternel flambeau du monde, soleil de justice qui brillera et illuminera les âmes de son éclat salutaire. A cette heure on ne dira plus : la reine du monde, c'est l'opinion, mais on pourra dire : la reine du monde, c'est la vérité.

Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi, et que cette heure vienne bientôt !

L'abbé Petit.

REVUE DE LA PRESSE.

Le Suicide.

Le suicide de M. Beulé, précédé de celui d'un jeune lycéen refusé au baccalauréat, ont suscité dans la presse nombre de réflexions. Nous citerons ici un remarquable article de M. Louis Veuillot et une lettre de Mgr Gaume publiés par l'*Univers*, où l'on démontre la grosse part qui revient à l'Université dans notre décadence morale :

La fréquence des suicides émeut la conscience publique. Devant les gros morts qui ont commis ce grand crime, elle ne peut réprimer un frisson d'inquiétude, ou tout au moins de curiosité. Elle interroge. Mais le cortége distingué qui revient de l'église pour s'éparpiller dans les divers cabarets de l'opinion, n'était en réalité qu'une queue d'enterrement civil. Il ne s'est pas interrogé lui-même ; il néglige ou il craint de répondre aux questionneurs. Les doléances et les médisances ordinaires lui paraissent suffire. « Que voulez-vous? Il avait des ennuis, il s'est tué. Il eut tort, sans doute! » Cela suffit, en effet. Avoir des « ennuis, » c'est si ennuyeux! Et, depuis que l'homme pourrait n'être qu'un singe, où est le mal de tuer un singe ennuyé? Il est vrai qu'un singe ne se tue pas ; mais qui empêche qu'en quittant sa peau poilue, le singe perfectible n'ait pris une peau d'ennui? Bref, il s'ennuyait, et c'est assez pour la raison régnante.

Cependant, la question reste. Pourquoi? D'où vient ce crime, et si ce n'est pas un crime, d'où vient cette gène, cette terreur secrète qu'on ne veut pas éclaircir? L'ennui ne répond pas à tout. Quel est-il cet ennui? N'étant plus sujets de Dieu, pourquoi sommes-nous sujets de ce dur maître? Avons-nous encore tant de préjugés? En sommes-nous à traiter de préjugés les révoltes persistantes de la nature contre des actes que la science autorise et que la raison admet? Mais la science et la raison s'évadent et font silence...

Beulé rappelle Paradol, et tous deux font souvenir de beaucoup d'autres. Quels hommes mieux faits, en apparence, pour jouir de la vie moderne? Ils en ont joui, ils l'ont vantée. Ils étaient fiers de son esprit, de ses allures, de ses maximes fondamentales. Ils la louaient d'être ouverte si large à toute aspiration du mérite qu'ils se sentaient. Ils pouvaient se donner en exemple des fortunes bien faites; elle agréait cet orgueil. Véritablement, entre ceux qu'elle veut enfanter, ils étaient des mieux réussis. Instruits dans sa sagesse et dans sa science, tous deux avaient mené leur barque très-vite et très-correctement. Partis de loin,

arrivés avant l'heure, sans privilége, sans usurpation, sans autre vent que la faveur publique conquise par le travail et non surprise par des œuvres malsaines. Au sens légal, c'est la légitimité même, et la plus austère. Ils avaient le droit de changer de carrière, d'en prendre une autre, de s'y placer au point d'élévation correspondant à celui qu'ils venaient de quitter. Ils ont fait hardiment cette manœuvre autorisée. Avec six sous on prend l'omnibus et le *ticket* de correspondance à n'importe quel endroit du parcours. Ils avaient les six sous, c'est-à-dire le diplôme de normalien, qui est l'un des plus coûteux et des plus sérieux. Le normalien Paradol a pris par le journalisme pour arriver à l'Institut et de là aux fonctions publiques; le normalien Beulé, par l'école d'Athènes. C'est le plus long. Combien les ont devancés, grâce aux chemins de traverse, sans diplôme ni *ticket!* S'étonnerait-on de voir ambassadeur ou ministre tel député, uniquement célèbre par les bâfres qu'il a données à ses électeurs, et tel qui a pris simplement sa part des bâfres au lieu de les payer? Sur 750, il en est sans doute plus d'un à qui l'on pourra décerner l'épitaphe antique : *Placuit et saltavit.*

Ci gît qui plut et qui dansa...
On le fit député pour ça.

Le normalien Paradol et le normalien Beulé furent plus fiers. Ils ont payé leur entrée, suivi la voie régulière et même montré de la tenue. Cependant, voici qu'à peine arrivés, ils sortent, découragés, dégoûtés, obsédés. Paradol, ambassadeur, se brûle la cervelle; Beulé, homme politique, but de ses envies, se plante un poignard dans le cœur. Pourquoi?

Comment! un homme *arrivé* si droit et si vite, et presque incontesté; un homme qui était quelque chose et qui avait quelque chose....; un tel homme se tuer comme un soldat ennuyé de sa guérite ou comme une cuisinière qui manque son pompier. Pourquoi?

On a parlé d'ambition déçue, de chagrins, de ruine soudaine; suivant d'autres, ce sont des contes et des calomnies, et Beulé s'est tué pour échapper à d'intolérables douleurs physiques. M. About, normalien et moraliste fameux, mais qui s'est fourvoyé et détérioré dans les chemins de traverse, suggère une raison plus originale : Beulé se serait tué par remords.

Beulé (ses livres, hélas! le font assez voir), était païen, ce qui le vouait à la république. Or, ayant passé à la cause de l'ordre moral, il a agi contre la république et contre les enterrements civils. C'est un crime : sa conscience l'a forcé de se punir.

Lorsqu'on a pris à l'École normale ces convictions fortes dont M. About donne l'exemple, il paraît que c'est pour la vie. Tout ce qui sent « l'ordre moral », si peut que ce soit, devient à jamais odieux. Une

chute de ce côté-là, fût-elle légère et momentanée, passe au rang des choses qu'un normalien de cœur ne se pardonne plus. Si M. About en avait été tenté, ce serait son ver. Beulé fut tenté et succomba; il en est mort. C'est bien fait. Ainsi raisonne M. About.

Mais cette théorie, qui peut servir à la gloire de M. About et de son école, et même, à certains yeux, relever jusqu'à un certain point M. Beulé, ne répond pas à la question du suicide.

Si le suicide est un crime, pourquoi l'excuse-t-on? Si c'est un acte indifférent de la volonté, pourquoi s'en occupe-t-on? Si c'est un problème posé à la science, que ne travaille-t-on à le résoudre?

A côté de M. About, il y a des gens qui s'obstinent à chercher dans le cas de M. Beulé des arguments contre l'Église et contre le Gouvernement. A une autre époque, leur niaiserie semblerait extraordinaire.

L'Église étudie le fait, résout le problème, définit le mal et y propose un remède, condamne le crime et le punit. Elle n'a rien de commun avec Paradol et Beulé, qui ne la connaissaient pas, ne voulaient pas être connus d'elle, et se piquaient de tout autre chose que de suivre ses enseignements. Quant au Gouvernement, que pourrait-il faire ici? Prêter main-forte aux lois de l'Église? Ce serait empiéter contre vos libertés. Vous suivre? ce serait entreprendre sur les nôtres. Il prend le parti de ne rien faire, et c'est le crime qu'il commet contre la société, mais en lui obéissant. Elle aussi ne veut rien faire.

Paradol et Beulé ont été élevés, non par l'Église, mais par la société contre l'Église. L'École Normale est une création de cette société animée à combattre l'esprit chrétien par tout ce qu'elle sait et par tout ce qu'elle ignore. L'École ormale a voulu faire ces hommes tels qu'ils ont été du commencement à la fin, instruits, bien disants, subtils et ardents à s'avancer, persuadés de leur universel savoir; au fond, ne sachant rien, puisqu'ils ne connaissaient pas Dieu ou ne le reconnaissaient pas pour Dieu. C'était l'état des Socrates et des Platon, « sots éternels, » dit Tertullien. Tels ils ont vécu, tels ils sont morts, et c'est ce savoir et cette ignorance qui les ont tués. Prématurément, volontairement, honteusement ils sont morts, ou hébétés par la douleur morale, qui devait les relever, ou vaincus par la douleur physique, dont triomphent tous les jours, depuis dix-neuf siècles, tant de femmes, d'enfants et d'infirmes armés du signe de la croix.

L'École Normale est une école de professeurs où l'on apprend tout, sauf l'art de rester professeur malgré l'ennui du professorat, sauf l'art de ne pas se faire d'autres ennuis dans d'autres professions, sauf le signe de la croix. Ces lacunes préméditées sont grandes! On ne veut pas le voir, on n'est pas maître de n'en pas mourir. Et la société, élevée par l'Ecole Normale, rebrousse imbécilement vers ces lointains formidables

où, dans le sein des voluptés, des richesses et de la puissance, la mort, suivant l'expression d'un heureux de la terre, était le plus invoqué des dieux.

Le suicide est un mal des décadences. Quand la société s'est voilé les lois saines, la bonne crainte et la ferme espérance qui s'étendent sur elle comme l'ombre de Dieu, le désespoir de la justice et du bonheur envahissent le cœur humain. Il n'y a plus de Dieu, il n'y a plus même de hasard; le mal est dominant, il est maître. De son autorité privée, dit Pascal, l'ennui s'installe chez les heureux et les tue. Le suicide décimait la société romaine; il tuait ceux que laissait vivre César, et cette plaie ne fut fermée que quand la foi chrétienne vint éteindre les fascinations du néant.

LOUIS VEUILLOT.

Le même journal ajoute :

Voici quelques lignes empruntées à l'histoire du roi Louis XI, par un « greffier de l'hostel de ville de Paris. » Elles peuvent servir de *post-scriptum* à l'article de notre rédacteur en chef sur le suicide :

« Et le jeudi 6 jour de juing audit an 1465, aduint à Paris, en la rue S. Denis, deuant la Barbe d'or, que ung ancien homme bonnetier, nommé Jean Marceau, se pendit et estrangla en sa maison, et le corps trouué mort. Si fut despendu et apporté au Chastellet de Paris, pour estre illec visité, et après ladite visitation faite *fut enuoyé et porté pendre ledit corps au gibet de Paris.* »

Qui ne sent la différence des temps et qui ne voit l'effroyable bourbier dans lequel nous sommes tombés !

Au quinzième siècle, le suicide est une désertion du devoir et un attentat contre l'œuvre la plus parfaite du Créateur. En horreur à l'Eglise, et, partant, au peuple entier, il ne trouve pas grâce devant la justice humaine : ne pouvant lui infliger le châtiment, elle lui imprime la flétrissure.

Au dix-neuvième siècle, chacun amnistie dans autrui le crime dont il porte le germe empoisonné dans son propre cœur. En sorte que si nos contemporains ne se font pas sauter la cervelle en masse, ce n'est pas précisément par scrupule.

Le suicide a eu ses poëtes. Le génie à la fois radieux et troublé d'Alfred de Musset lui a consacré tout un poëme. Ils sont désespérants ces derniers vers de Rolla, moins parce qu'ils racontent le vulgaire trépas d'un vulgaire débauché, que parce qu'ils attestent chez le poëte — et un pareil poëte est la voix de nombreuses générations d'hommes — une connivence ouverte avec le crime de son héros :

Rolla lui répondit par un léger sourire.
Il prit un flacon noir qu'il vida sans rien dire,

Puis, se penchant sur elle, il baisa son collier.
Quand elle souleva sa tête appesantie,
Ce n'était déjà plus qu'un être inanimé.
Dans ce chaste baiser son âme était partie,
Et, pendant un moment, tous deux avaient aimé.

Voici la lettre de Mgr Gaume :

Monsieur le Rédacteur,

Voulez-vous me permettre de signaler aux nombreux lecteurs de l'*Univers* un fait pédagogique, minime en apparence, mais auquel vous trouverez peut-être, comme moi, une assez grande signification. Ce fait date de la semaine dernière.

Dans un des *bons* colléges de Paris on fait expliquer en *septième* l'inévitable *De viris illustribus ubis Romæ*. Ce classique, écrit en latin du dix-huitième siècle, est composé en grande partie de *centons* de Tite-Live, tant bien que mal cousus ensemble. Néanmoins, pour la pureté de la forme, les humanistes d'aujourd'hui le préfèrent aux textes chrétiens, sortis de la plume d'hommes de génie, et dont le latin était la langue maternelle. Que vous en semble ? A un ouvrage français, écrit par un Français, homme de science et d'esprit, préférer pour le style un ouvrage rédigé par un Chinois, à l'aide de quelques phrases françaises pillées à droite et à gauche : ne serait-ce pas une preuve de goût?

Mais laissons la forme et venons au fond.

Le *De viris* est, comme vous savez, une galerie des hommes illustres de Rome païenne. Au nombre de ces *illustres*, présentés à l'étude admirative des jeunes chrétiens, figure Marcus Brutus, l'assassin de César. Mardi dernier, un enfant de dix ans rentrait du collége chez ses parents.

— Qu'as-tu étudié aujourd'hui ? lui demande son père. — Nous avons étudié du *De viris* et nous avons vu la vie de Brutus, qui a tué César. — As-tu bien compris ta version? — Assez bien; mais, papa, est-ce que César n'était pas le père de Brutus? — Oui. — Tuer son père n'empêche donc pas d'être un homme illustre (1)?

Au lieu de blâmer ouvertement la scandaleuse anomalie qui place un parricide parmi les hommes illustres, le père, fort embarrassé, cherche je ne sais combien de raisons pour l'expliquer.

— C'est égal: dit l'enfant, je ne comprends pas qu'on mette au rang des hommes illustres un fils qui a tué son père.

Et moi non plus, et vous non plus, monsieur le rédacteur. Moins encore pouvons nous comprendre qu'on fasse étudier à des enfants une pareille illustration.

(1) Il est heureux que l'enfant n'ait pas demandé pourquoi Brutus ne portait pas le nom de son père. Pour répondre, il aurait fallu révéler une nouvelle nfamie.

Ce n'est pas tout, Marcus Brutus a encore d'autres titres de gloire. L'enfant le voit, avant d'aller consommer le parricide, entrer dans la chambre de sa femme Porcia, laquelle vient de se faire une entaille avec un rasoir. A la vue du sang, Brutus la réprimande; mais il est au comble de la joie lorsqu'il apprend que Porcia a voulu lui montrer qu'elle aurait la force de se tuer, si les conjurés ne réussissaient pas. Brutus lève les mains et les yeux au ciel et s'écrie : Plaise aux dieux que je sois un époux digne d'une telle épouse : *Utinam dignus tali conjuge maritus videri possim.*

Pour terminer, le *De viris* montre à l'enfant Brutus se faisant tuer par désespoir; *uni comitum latus transfodiendum præbuit.*

Ainsi deux suicides, l'un accompli et l'autre conseillé, précédés d'un parricide : rien de tout cela n'empêche d'être un homme illustre!

Que penser, monsieur le rédacteur, de pareils exemples, présentés sans crainte, par des maîtres chrétiens, à l'étude de jeunes enfants, dont l'âme reçoit, comme la cire, les impressions, c'est-à-dire les idées et les admirations qu'on lui communique? « Si les mères de famille savaient ce que nous enseignons à leurs enfants, disait le Père Ventura, elles nous arracheraient les yeux. »

Pour justifier cette énergique parole, il suffit d'ouvrir l'histoire. Combien de malheureux jeunes gens ont conservé toute leur vie l'admiration puisée dans leurs études pour les régicides de l'antiquité, pour Brutus en particulier? Combien qui, pour leur malheur, les ont pris pour modèles, et qui disent encore aujourd'hui, comme le régicide Chazal disait pour justifier l'assassinat juridique de Louis XVI : « Enfants, nous avions admiré Harmodius, Aristogiton, Cascius, les deux Brutus; hommes, nous ne pouvions que les imiter : l'éducation fait l'homme. »

Elle le fait si bien qu'aux yeux d'un grand nombre de lettrés actuels, le suicide et le régicide ne sont plus ni un crime ni un déshonneur. Avant et après Chazal, ils s'inspirent des mêmes exemples pour accomplir les mêmes forfaits.

Avant. C'était à la fin du quinzième siècle : l'idolâtrie de l'antiquité païenne était dans toute son effervescence. Alors aussi Brutus était l'admiration des colléges. A cette époque, un fougueux Renaissant appelé Montanus professait la rhétorique à Milan. Ayant reçu une injure du duc Galéas Sforza, il dissimule, mais jure de se venger. Parmi ses écoliers se trouvait un jeune homme, à peine âgé de dix-huit ans, appelé Jérôme Oligati.

Un jour Montanus, après avoir, suivant son habitude, exalté devant sa classe Marcus Brutus, prend Oligati en particulier, lui montre, à l'exemple de Cicéron, Brutus traversant les siècles, environné d'une auréole impérissable et comblé des éloges de la postérité. A ses yeux il

fait briller la gloire immortelle que lui-même acquerra en délivrant sa patrie du tyran Galéas.

Ces leçons portent leur fruit. Quelques jours après, le 26 décembre 1476, Oligati assassine le duc de Milan, en présence de tout le peuple, dans l'église de Saint-Etienne.

On l'arrête, on le condamne au dernier supplice; et jusqu'à la mort, le jeune démocrate conserve son héroïsme républicain. Pas un sentiment de repentir ne s'élève dans cette âme paganisée. La pensée de son *immortalité* l'occupe tout entier, et lui inspire même sur l'échafaud ces paroles *dignes d'un romain* : « *Courage, Jérôme, dans tous les siècles on parlera de toi; le supplice sera cruel, sans doute, mais il sera court, tandis que la gloire sera éternelle. Collige te, Hieronyme; stabit vetus memoria facti; mors quidem acerba, sed tormentum breve; atque ejus fama perpetua.* » (*P. Jov. Elog. Galeoni*, p. 245).

Faut-il ajouter que les Renaissants de l'époque chantèrent la gloire d'Oligati, comme Cicéron chanta celle de Brutus, comme les lettrés de collége ont chanté de nos jours celle d'Agésilas Milano?

Après. Le fait du malheureux Oligati n'est pas un fait isolé. Qui donc peut ignorer que c'est Brutus, *le Brutus du De Viris, qui a assassiné Louis XVI*? Pour s'en convaincre, qu'on lise dans le *Moniteur* les séances de la Convention des 15 et 16 janvier 1793. En écoutant leurs votes, on dirait que les régicides agissaient avec conviction, tant ils étaient fanatisés par les souvenirs de l'antiquité païenne. Charles Nodier en a fait la remarque. « Nous étions tous prêts, nous autres écoliers, à cet ordre de choses exceptionnel, nous qu'une éducation *normale* et *anormale* préparait assidûment, depuis l'enfance, à toutes les aberrations d'une politique sans base.... Les plus anciens d'entre nous rapportaient que, la veille des événements, le prix de composition de rhétorique s'était débattu entre deux plaidoyers en faveur de Brutus l'Ancien et de Brutus le Jeune. Je ne sais qui l'emporta aux yeux des juges, de celui qui avait tué son père ou de celui qui avait tué ses enfants; mais le lauréat fut encouragé par l'intendant, caressé par le premier président et couronné par l'archevêque. Le lendemain on parla d'une révolution et on s'en étonna, comme si on n'avait pas dû savoir *qu'elle était faite dans l'éducation.* » (*Souvenirs*, t. I, p. 88.)

Enfin, de nos jours, après l'assassinat d'Orsini, l'*Opinione* écrivait dans son numéro du 28 janvier : « Il est vrai, c'est de nos rangs, nous autres lettrés, que sortent tous les régicides, ou c'est nous qui les inspirons. Mais à qui la faute? Nous sommes ce qu'on nous a faits; et ce sont nos maîtres qui nous ont faits ce que nous sommes. On nous a fait chanter en prose et en vers les illustres régicides de l'antiquité. A leur exemple

nous avons voué une haine implacable aux tyrans. Comme eux nous croyons remplir un glorieux devoir en les exterminant.

« Puisque vous êtes les plus forts, exilez-nous, tuez-nous; mais si vous êtes justes, après avoir fait le procès aux assassins, faites-le à ceux qui les élèvent. »

Espérons, monsieur le rédacteur, que tant et de si terribles leçons ne seront pas perdues.

Pour en revenir au *De Viris*, l'enfant qui l'étudie est préparé à l'assassinat de César par le parricide de Junius Brutus, qui fait égorger ses deux fils en haine des Tarquins.

Qu'y a-t-il de commun, je le demande, entre l'éducation des enfants chrétiens, et ces scènes de sauvagerie païenne? Quel noble sentiment de pareils exemples peuvent-ils développer dans leur âme? Familiariser avec la vue du crime, c'est le préparer. Aujourd'hui que le suicide et le régicide sont presque endémiques en Europe, est-il sage de faire étudier à de jeunes enfants des faits capables d'accréditer ce double crime, en le justifiant par la conduite des héros du *De Viris illustribus urbis Romæ?*

Agréez, etc.

J. Gaume,
Prot. apostolique.

Autre preuve à l'appui :

La place de chef de clinique à l'Hôtel-Dieu de Paris, est la plus haute position médicale (officielle) de France. L'enseignement qui vient d'une telle chaire s'impose plus particulièrement à l'attention des étudiants en médecine. Or, ces jours derniers, M. Behier, chef de clinique à l'Hôtel-Dieu, traitait, devant ses élèves, dans une leçon publique, d'une maladie connue sous le nom de cancer aux reins. Après avoir exposé que cette maladie était incurable et extrêmement douloureuse, le professeur ajouta : « Dans ces conditions, la vie devient insupportable, et on ne peut qu'en souhaiter la fin ; néanmoins, nous ne pouvons pas, nous, médecins, travailler à l'abréger ; ce n'est pas notre rôle ; mais le malade, c'est différent ; et, quoi qu'en puisse penser la *liturgie* (*sic*), je soutiens qu'il a le droit de se tuer. »

Donnons maintenant la parole à la *Liberté*.

Voici un petit jeune homme, un collégien, qui vient de se suicider à la porte de son lycée.

Quel concours de circonstances l'a poussé à cet acte de désespoir? à quel sentiment a-t-il cédé? quelle honte a-t-il voulu éviter? C'est ce que l'on se demanderait s'il s'agissait d'un homme.

Ce jeune homme a échoué dans ses examens pour le baccalauréat ès-lettres. Voilà la cause !

Quoi ! ce n'est que cela ! Je conviens que c'est une déception énorme celle d'être criblé de boules noires, lorsqu'on avait la conviction de passer avec des boules blanches ; mais ces échecs ne sont jamais sans rémission. J'en connais qui ont passé jusqu'à dix examens, ils ne se décourageaient jamais dans le cas qui nous occupe, je veux bien que ce soit uniquement le motif. Ce jeune homme a échoué au *bachot.* Je ne sais rien sur son compte, à peine si j'ai vu son nom imprimé et je l'ai déjà oublié ; mais en frémissant au récit de son action, je songe à certains parents.

Et non-seulement *la Liberté* y songe, mais elle raconte l'étrange spectacle que certains parents offrent aux enfants, sur un ton qui a besoin de se justifier par le titre du journal, et que nous ne pouvons prendre ; passons ce mauvais pas de l'article :

L'enfant ne puise pas les principes du devoir, et, pour peu qu'il y ait des dispositions au laisser-aller, aux paresses et aux flâneries, il s'y vautre.

La volonté ferme et intelligente a manqué à ceux qui ont la charge de la direction de son âme, et il glisse insensiblement dans l'ornière. A côté de cela, des colères inconsidérées ; on s'en prend à ce pauvre innocent des défaillances morales. qu'on n'a pas su prévenir ; on le menace de rigueurs excessives, s'il ne parvient pas au niveau de ses camarades mieux élevés.

L'enfant se réveille au premier choc. Il ne se rend pas compte du degré de responsabilité de ses parents et ne songe pas une minute à leur dire : — Mais c'est vous qui m'avez fait ce que je suis !

Après avoir justement frappé la famille moderne, la *Liberté* se frappe la poitrine :

Il a peut-être lu, tous les jours, ces énormes quantités de suicides relatés dans les journaux la contagion le saisit ; c'est comme ces pauvres troupiers qui se font sauter la cervelle dans la guérite, où plusieurs camarades se sont tués déjà : il cède au désespoir. Le pistolet qu'il avait dans la main, comme un joujou, devient la ressource suprême de son moral désorganisé.

Ah ! que de drames poignants naissent de ces éducations manquées, de ces surchauffages exagérés, au milieu de cette fièvre du jour qui s'empare de nos jeunes gens, après avoir dévoré les pères et les mères frivoles. On veut obtenir vite ce qui, autrefois, ne pouvait s'acquérir que par le travail et la patience.

Les pères rêvent la fortune tout d'un coup, par une spéculation quelconque, même véreuse, et les enfants trouvent que la science de perroquet qu'on achète dans les fours à baccalauréat est bien suffisante.

Ils ont hâte de jouir, eux aussi ; ils voient, la plupart du temps, papa désertant le domicile, et ces folies, commentées, décrites, presque *glorifiées dans les journaux* et les mauvais romans, il faut les goûter à tout prix.

Réussir au bachot est un moyen ; c'est en quelque sorte l'affranchissement, la première étape, la fanfare sonnant la diane du plaisir et de la bonbance. Hurrah ! pour ceux qui vont vite. C'est à ceux qui sont pressés de savoir se dépêcher.

La *Liberté* n'ajoute aucun acte de ferme propos, et ne conclut à aucun remède.

L'abus des congés.

Le *Messager du midi* nous apporte la lettre d'un père de famille qui se plaint de l'Université ; ce n'est ni la première, ni la dernière fois, que pareil cas se présente. Père naïf, vous n'avez pas ce que vous méritez.

Monsieur le directeur,

Depuis plusieurs années, les vacances des élèves des lycées et des colléges non-seulement se multiplient pendant l'année scolaire, mais encore s'allongent outre mesure, à ce point que celles des fêtes de Pâques ne durent pas moins de quatorze jours. Père de deux enfants, élèves au lycée de Montpellier, c'est contre cet abus que je viens protester.

De mon temps, en dehors des grandes vacances, le tout se réduisait, pour chaque grande fête, à un ou deux jours qui ne permettaient pas le départ des enfants pour la maison paternelle. Chacun sait le trouble apporté dans les études par les vacances ; l'équilibre en est rompu avant comme après pendant une période assez longue ; déjà un temps considérable autant que précieux de perdu. L'administration de l'instruction publique tomberait dans l'erreur la plus complète en croyant aller ainsi au-devant des désirs des parents.

Je vous signalerai, par cette occasion, Monsieur le directeur, un vice spécial au lycée de Montpellier, celui d'avoir, par suite d'une prospérité peu commune, des classes dont le chiffre d'élèves s'élève parfois jusqu'à soixante. Il tombe sous le sens que, dans une situation semblable, il est impossible à un professeur, dans l'intervalle d'une étude à l'autre, de vérifier attentivement les devoirs des élèves et de les classer avec la plus stricte justice.

De là, des dégoûts pour certains élèves, qui souvent n'auraient demandé qu'à être excités à bien faire ; de là peut-être une des causes de tant de *fruits secs* que nous rencontrons tous les jours.

Agréez, etc.

L'*Union nationale* de Montpellier a reproduit cette lettre, et l'a fait suivre des réflexions suivantes :

Sur un point, nous prendrons carrément la défense du Lycée contre le père grincheux qui exhale dans le journal bonapartiste ses plaintes épistolaires. Ce modèle des pères, ami des fortes études, lequel a dû être un fort en thème dans son temps, devrait se tenir trop heureux que son enfant fût soustrait pendant quinze jours et davantage aux bienfaits de l'éducation universitaire.

Il ne devrait pas regarder de si près aux raisons économiques qui ont pu ou non influer sur la détermination des chefs de cet établissement en faveur de longues vacances.

Quant au trop grand nombre d'élèves, c'est une autre affaire. Là-dessus, nous sommes d'accord avec le correspondant du *Messager*, mais pour un autre motif. Notre avis est que, plus il y a d'élèves dans un établissement universitaire, plus il y a d'enfant mal élevés ou en grand danger de l'être.

Il peut y avoir, il y a, et nous avons l'honneur de connaître d'excellents maîtres dans l'Université; mais l'ensemble est détestable, par la faute moins des hommes que de l'institution.

On parle, dans le public, vaguement encore, il est vrai, d'un collége catholique près de se fonder à Montpellier. C'est là qu'est le remède. C'est là qu'il faut porter nos efforts, plutôt qu'à blanchir un nègre ou à faire des institutions universitaires quelque chose de propre.

Messieurs du Collége de France.

Pauvre Université! les journaux légers eux-mêmes t'abandonnent! Voici le *Figaro*, dans un article intitulé : *Injustices et abus* :

Les hannetons sont revenus.

Mais eux, Messieurs les docteurs, les savants, les orateurs, les professeurs du Collége de France, sont-ils revenus aussi?

Nous ne saurions le dire, n'en ayant pas eu de nouvelles depuis le 16 avril dernier, époque à laquelle un étudiant nous écrivait en ces termes :

« Permettez, je vous prie, à un de vos lecteurs de vous signaler un abus.

« Huit ou dix jours avant les fêtes de Pâques, les professeurs du Collége de France ont cessé leurs cours.

« Quelques jours plus tard, une affiche a fait connaître que les cours du deuxième semestre recommenceraient le 13 avril.

« Hier, 15, à deux heures, je me suis rendu au Collége de France pour assister au cours de M. ***; mais j'ai vu, dans le vestibule, *quatorze* affiches annonçant que *quatorze* professeurs ne recommenceraient leurs cours que, qui dans *dix* jours, qui dans *vingt* jours, — et d'autres affiches prévenant qu'on ferait ultérieurement connaître le jour où M. *** serait disposé à reprendre le sien.

« Ce fait n'est pas nouveau; il se répète invariablement à l'occasion de toutes vacances. »

C'est, nous l'avons dit, le *seize* avril, qu'on nous écrivait ceci.

A cette date, ces messieurs devaient recommencer leurs cours, les uns dans *dix* jours, les autres seulement dans *vingt*.

Relativement à ces derniers, nous sommes encore dans toutes les conditions de l'actualité, pour leur rappeler avec plus de fruit que l'exemple doit venir d'en-haut.

Voyons, en bonne conscience, s'ils flânent ainsi sous le moindre prétexte, combien ne seront pas excusables ceux des étudiants qui, se modelant sur leur conduite, s'abstiendront pendant une partie de l'année de venir s'abreuver aux sources de leur savoir et de leur éloquence?

Nous ne parlons pas du budget, qui, lui aussi, aurait des raisons de ne pas être content...

Et puis... et la conscience?...

Congrès des Journalistes.

Terminons la Revue de la Presse par un extrait de l'adresse au Saint-Père, votée par le Congrès des journalistes à Tours :

« Si la presse ne crée pas elle-même les œuvres de réparation et de salut social, elle peut, du moins, contribuer à les soutenir et à les développer. *La liberté de l'enseignement chrétien* en sera le couronnement, nous aimons à le croire, et par là s'élèveront, dans nos universités libres, les nouvelles générations formées à l'infaillible doctrine du Vatican. »



BREF DU PAPE

ET LETTRES LATINES

Le vaillant champion des *Classiques chrétiens*, M[gr] Gaume, a reçu du Saint-Père le Bref suivant. Nous sommes heureux de publier ce document qui est une consécration nouvelle de la doctrine soutenue dès 1852 par la *Revue de l'Enseignement chrétien* : faire étudier à la jeunesse, *avec les ouvrages classiques des anciens païens, purgés de toute souillure, les plus beaux écrits des auteurs chrétiens.*

PIUS PP. IX

Dilecte fili, salutem et Apostolicam Benedictionem

Accepimus libenti animo officia litterarum tuarum, et munera quæ nomine tuo et piorum fidelium, qui te conscientiæ suæ moderatore utuntur, Nobis obtulisti. Quum autem videamus te de Nobis admodum esse sollicitum, vehementer optamus, ut ea fruaris animi jucunditate, quam neque iniquitas temporum, neque hominum invidia a probis et prudentibus viris auferre possunt.

Neque vero te movere debent malevolæ quorumdam obtrectationes; quando quidem, uti refers, hoc unum in scriptis tuis propositum habuisti, ut eas normas in ratione studiorum defenderis, quas a Nobis probatas novisti : nempe ut una cum classicis veterum ethnicorum exemplaribus quavis labe purgatis, auctorum etiam christianorum opera elegantiora studiosis juvenibus legenda proponantur.

Quapropter judicamus par esse, ut omnem animi angorem abjicias; imo in tranquillitate conquiescas. Nam qui ita se gerunt, ut gloriam Divini Nominis et animarum salutem unice quærant, ingens profecto meritum apud Deum, et solidam apud viros sapientes sibi comparant gloriam. Hæc vero laudis ornamenta potiora sunt iis, quæ levibus vulgi judiciis et opinionibus innituntur.

Cura igitur ut alacri erectoque animo sis, et divinæ benignitatis auspicem habeto Apostolicam Benedictionem, quam tibi, et prædictis fidelibus, qui tecum filialis pietatis officia nobis exhibuerunt, peramanter impertimus.

Datum Romæ apud Sanctum-Petrum, die 22 aprilis 1874.

Pontificatus nostri anno vicesimo octavo.

PIUS PAPA IX.

Voici la traduction de ce Bref :

PIE IX, PAPE

Cher fils, salut et Bénédiction Apostolique.

Nous avons reçu avec joie la lettre filiale et les offrandes que, en votre nom et au nom des pieux fidèles dont vous dirigez la conscience, vous Nous avez adressées. En vous voyant si plein de sollicitude pour Nous, Notre ardent désir est que vous jouissiez de cette félicité de l'âme, que ni l'iniquité des temps, ni la haine des hommes, ne peuvent ôter aux justes et aux sages.

Aussi, que les oppositions et les critiques malveillantes de quelques-uns ne vous émeuvent pas, puisque, comme vous le dites, le but unique de vos écrits a été de défendre, dans la question des études, les règles que vous saviez être par nous approuvées : savoir, faire étudier à la jeunesse, avec les ouvrages classiques des anciens païens, purgés de toute souillure, les plus beaux écrits des auteurs chrétiens.

C'est pourquoi nous jugeons à propos que vous bannissiez toute anxiété, bien plus, que vous reposiez dans une parfaite tranquillité. Car ceux qui dans leur conduite ne se proposent que la gloire de Dieu et le salut des âmes, sont assurés de s'acquérir de grands mérites devant Dieu et une solide gloire aux yeux des hommes sages. Tels sont les titres de gloire, préférables à ceux qui reposent sur les vains jugements et opinions du vulgaire.

Soyez donc plein de courage et d'ardeur, et recevez comme gage des faveurs divines la Bénédiction Apostolique, que Nous vous donnons dans toute l'effusion de Notre cœur, à vous et aux fidèles nommés plus haut, qui se sont unis a vous pour Nous offrir l'hommage de leur piété filiale.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 22 avril 1874, de Notre pontificat l'année vingt-huitième.

PIE IX, Pape.

Nous avons déjà entretenu les lecteurs de la *Revue* des *nouveaux classiques latins* de MM. Martin et Monnier. La lettre latine que nous transcrivons ici sera pour cette excellente publication un encouragement précieux; elle vient d'ailleurs corroborer la doctrine du Bref précédent.

Rmo Dno Dno Obsmo
Dno J.-B. Martin, *Protonatario apostolico. A. J. P.*

Rme Dne Dne Obsme,

Conjunctam tuarum litterarum officio benigne excepit SSmus Pius IX collectionem exemplorum ex latinis auctoribus, qui christianis sæculis floruerunt excerptam, et quinque libris comprehensam. Quam opportunis adnotationibus instructam in usum studiosæ juventutis edendam curasti. Cum e tuis litteris intellexerit Pater Beatissimus optimum consilium, quod te ad hujusmodi opus suscipiendum impulit, illud sua commendiatione libenter decoravit; ac optat ex corde, ut salutares ac uberes fructus ex tuo hoc labore, cum ad rectam christianamque animorum institutionem, tum ad litterarii profectus incrementum feliciter juventus percipiat. Gratulatur autem tibi Sanctissimus Pater, quod tuo operi benevolus jam favor prudentium virorum accesserit et dum tibi gratum suum animum pro oblato munere meis hisce litteris testatur, Apostolicam etiam Benedictionem, paternæ suæ dilectionis testem in auspicium cœlestis benignitatis et præsidii tibi amanter impertit.

Dum hæc tibi significare gaudeo libenter hac oblata occasione utor, ut meæ præcipuæ existimationis sensus tibi profitear, ac sum ex animo

Tui Rme Dne Dne Obsme.

Romæ, die 28 martii 1874.

Devotus servus,

Carolus Nocella,
SSmi Dni Nri ab eplis latinis.

Avant de quitter la chancellerie romaine, nous publierons encore la lettre suivante adressée au R. P. Picard, Directeur du Conseil général des Pèlerinages, au sujet du *Manuel* publié par ses soins.

Admodum Rndo Patri Obsmo
P. F. Picard, *ex Sod. Augustin. de Assumptione, Parisios.*

Admodum Rnde Pater Obsme,

Ea quæ ad favendam christianam pietatem et promovendam fidelium ædificationem spectant, paterna semper cum benignitate a SSmo Dno Pio IX excipi consueverunt. Quapropter benevolo ipse animo respexit opusculum a te oblatum; cui titulus « Manuel des Pèlerinages » agnoscens ex tuis litteris te in eo pias preces piarumque meditationum argumenta colligere voluisse, quæ salutari usui esse possent fidelibus, qui Divinam misericordiam Patriæ et Ecclesiæ sacris peregrinationibus ad insignia sanctuaria susceptis, miseris his temporibus conciliare student. Dum tuum zelum in hac re impensum Sanctissimus Pater sua laude prosequitur, sperat etiam in Domino fore, ut conjuncta piorum studia et preces magis magisque confirmentur; et optatos fructus divinæ miserationis feliciter consequi possint. In pignus autem paternæ suæ dilectionis et in auspicium cœlestium gratiarum, Apostolicam Benedictionem, quam postulasti, tibi peramanter impertivit.

Gratum autem mihi est hac oblata occasione uti, ut sinceræ meæ existimationis sensus tibi exhibeam, ac sum ex animo

Tui, admodum Rnde Pater Obsme,

Romæ, die 13 maii, an. 1874.

Devotus servus,
Carolus Nocella
SSmi Dni Nri ab eplis latinis.

Enfin nous citerons, dans le magnifique discours aux pèlerins français, les paroles suivantes relatives à l'enseignement chrétien :

« .... Je vous bénis, vous, vos familles, vos amis, vos compagnons, tous les pèlerins. Je bénis aussi ceux qui président aux destinées de cette illustre Nation; et en les bénissant, j'invoque sur eux l'esprit de force, afin qu'ils compriment la licence de la presse et qu'ils emploient tous les moyens pour que l'*enseignement chrétien* se répande de plus en plus sur tous les points de la France.... »



BIBLIOGRAPHIE.

HISTOIRE DE FRANCE depuis les origines jusqu'à nos jours, par M. DARESTE. — 8 vol. in-8°, H. PLON, éditeur.

L'Histoire de France a été racontée bien des fois et à bien des points de vue.

Avons-nous une vraie histoire de France? Question difficile à résoudre. M. L. Gautier, dans son *Appel aux hommes de bien*, demande qu'on rédige pour les classes un abrégé d'histoire nationale, intitulé : *La France est le soldat de Dieu!* Voilà le vrai point de vue. Quel est l'historien français qui s'y soit placé résolument, ou, pour être plus exact, quel est celui qui s'en approche le plus? Ce point de vue est encore à l'état d'idéal, il n'a été adopté d'une manière sérieuse par aucun de nos historiens.

Et, cependant, les évènements actuels en font foi, ce principe est la clef de l'histoire de France; il donne l'explication de tout; sans lui, on n'a l'intelligence de rien.

Avant Jésus-Christ, Dieu avait son peuple, chargé de préparer son règne; fidèle ou infidèle, il servait de témoin à Jéovah au milieu du paganisme triomphant. Dans la loi nouvelle, Dieu a aussi son témoin : la race d'Abraham, toujours vivante, mais réprouvée, est remplacée par la fille aînée de l'Eglise.

La terre des Gaules, visitée par les amis et les parents de Jésus, Lazare, Madeleine, Marthe, Marie Jacobé et Marie Salomé; évangélisée par saint Denys, saint Martial, saint Front et les autres évêques envoyés par saint Pierre lui-même, peuplée par la race Franque, la seule, parmi les races barbares, qui soit entrée du premier coup dans l'Eglise catholique, sans passer par l'hérésie; la terre des Gaules, dont Strabon avait pressenti les gloires futures, a été choisie de Dieu pour être, pendant les âges nouveaux, le boulevard de la foi chrétienne.

Depuis la conversion de Clovis, jusqu'à la mission de Jeanne

d'Arc; depuis la Ligue jusqu'au réveil actuel de la France croyante, tout est inexplicable dans notre histoire, sans cette donnée première.

L'esprit français est ainsi fait par la volonté de Dieu, qu'après les égarements les plus monstrueux, il revient à son point de départ, à son véritable élément, et cela sans qu'on puisse l'exprimer autrement que par le vieux cri de nos pères : Dieu le veut!

Les fautes attirent le châtiment, le châtiment amène le pardon, et nous sommes replacés, comme malgré nous, dans la voie que Dieu nous a tracée. Ce qui est vrai de tous les peuples, est palpable chez nous : l'homme s'agite et Dieu le mène.

Ces principes une fois posés, est-il permis d'écrire l'histoire de France comme toute autre histoire, sans tenir compte de cette action constante et visible de la Providence sur les évènements de notre pays?

Nous avons eu, de nos jours, des travaux admirables, sur certains points controversés de nos annales. Il suffit, pour en constater la valeur et l'importance, de citer la *Revue des questions historiques*. Le moment n'est-il pas venu de coordonner tous ces précieux éléments dans une œuvre à la fois nationale et chrétienne? La prière a sa place dans l'histoire comme dans les mœurs, négliger son rôle important dans l'étude des faits, c'est négliger une des causes les plus influentes des faits que l'on constate, et, comme pour comprendre un fait, il faut en constater à la fois les causes et les conséquences, cet oubli de l'élément de la prière, de l'élément surnaturel, ouvre la porte à à une série considérable d'erreurs et d'inconséquences.

En vain oppose-t-on à ce principe le principe de l'impartialité. Dès qu'un écrivain raconte l'histoire à la gloire de Dieu et de l'Eglise, montrant l'action de la Providence, et justifiant la sainte Epouse du Christ des calomnies et des mensonges accumulés contre elle; en un mot, rétablissant la vérité des faits, indignement travestis, depuis trois siècles, il est dans la bonne voie, et n'a que faire de cet éclectisme banal, de ces atermoiements affadissants et stériles qui tuent l'élan de la foi et du patriotisme sous le couvert de l'impartialité.

C'est encore un des mille visages du libéralisme, le Protée du XIX[e] siècle.

Nous voulons faire des catholiques, et des catholiques tout d'une pièce. Il faut donc enseigner, avec les lettres catholiques, une histoire catholique.

En attendant le jour où le sol défriché de nos Universités libres

produira ces fleurs nouvelles, force nous est de chercher, dans le domaine indécis des lettres contemporaines, les productions les plus voisines de la vérité à laquelle nous aspirons. C'est à ce titre que les professeurs d'histoire consulteront avec fruit l'*Histoire de France* de M. Dareste.

L'Histoire de France est comme le champ dont il est parlé dans l'Evangile; l'homme ennemi, pendant le sommeil que le jansénisme et le gallicanisme avaient répandu sur la France, a semé l'ivraie du mensonge au milieu du bon grain de la vérité.

Cette ivraie a poussé en toute liberté, *au grand soleil de messidor*. M. Dareste a parcouru ce champ, et il en a arraché çà et là quelques mauvaises herbes; il eût pu en arracher plus; mais il faut pourtant lui savoir gré de ce qu'il a fait.

Citons d'abord quelques-unes des questions qui nous ont paru mieux traitées que par les auteurs précédents, même par les auteurs réputés catholiques. La guerre de cent ans, et, en particulier, le caractère de Charles VII, qui ne désespéra jamais de la France et ne s'endormit pas, comme on le dit encore, dans les fêtes de Chinon, sont présentés dans leur vrai jour par M. Dareste.

L'esprit de révolte qui suscita la réforme protestante, et le caractère violent et persécuteur des sectaires du libre-examen, sont également exposés avec une vérité qui paraît presque une hardiesse en face du parti-pris des écrivains modernes sur ce point.

Il est temps que la vérité se fasse jour sur les crimes de ces oppresseurs, que l'on a travestis longtemps en martyrs du devoir et de la liberté.

Une autre phase de la révolte, la Révolution, est racontée dans le VIIe volume de M. Dareste, avec des jugements qui font toucher du doigt l'insanité des politiques, enthousiastes des immortels principes de 89.

Nous aurions désiré trouver un jugement aussi sûr dans les questions difficiles des luttes entre le pouvoir spirituel des papes et les pouvoirs temporels. Sur ce terrain, disons-le franchement, M. Dareste penche visiblement du côté de doctrines qui ne peuvent plus être émises par un catholique, depuis le concile du Vatican. Il est vrai que les six premiers volumes sont antérieurs à la décision de l'Église. Il faut alors souhaiter que, dans une prochaine édition, plusieurs passages importants soient retouchés.

Le grand saint Grégoire VII, qui sauva la civilisation chrétienne menacée dans ses fondements par l'indépendance où les princes tendaient à se mettre vis à-vis des lois de la justice et de la morale, ne mérite certainement pas d'être ainsi jugé : « Grégoire, auquel ses ennemis reprochaient l'abus des excommunications et autres châtiments ecclésiastiques, se défendit, ou plutôt soutint les prérogatives de l'Église romaine avec une hauteur et parfois avec une exagération de termes singulière (1). »

Qu'il y a loin de ce portrait à ces belles paroles de saint Grégoire VII mourant : « *Dilexi justitiam et odio habui iniquitatem, propterea morior in exsilium.* »

Une autre tache que nous voulons signaler dans le même ordre d'idées, c'est l'importance que l'auteur paraît attacher à la *Pragmatique-Sanction* de saint Louis. L'authenticité de cette pièce est trop contestée pour qu'on lui puisse donner cette valeur, et nous croyons que l'Église romaine, si prudente dans la canonisation des saints, n'aurait certainement pas mis sur les autels l'auteur d'un pareil document.

Nous n'avons pas la prétention de relever ici tout ce qui nous paraît répréhensible dans l'ouvrage de M. Dareste.

Qu'il nous suffise d'avoir indiqué d'une manière générale une tendance vers ce qui s'appela le *gallicanisme*, et qui, grâces à Dieu, a pris fin au Concile du Vatican.

Quoi qu'il en soit, cette *Histoire de France* jette un jour plus complet sur bien des points encore obscurs de nos annales, et rendra à l'enseignement historique des services incontestables.

J. GERMER-DURAND.

(1) *Histoire de France*, tom. I, p. 610.

CHRONIQUE.

Le nouveau Ministre. — Le portefeuille de l'instruction publique vient de passer des mains de M. de Fourtou à celle de M. de Cumont, disciple de M. de Falloux.

Les Rebaptisants. — L'Université tombe décidément dans une nouvelle hérésie; elle rajeunit, à l'usage de ses lycées, la vieille erreur des *Rebaptisants.*

Le lycée Bonaparte-Bourbon-Fourcroy-Rebonaparte-Condorcet, etc, vient d'ajouter à la série de ses baptêmes une nouvelle consécration. Voici quelques détails sur la cérémonie :

Le 1er mai, M. le Ministre (qui n'était pas encore de l'intérieur), s'est transporté lui-même, avec son sous-secrétaire, sur les lieux. Quand il fut parti, on trouva aux mains de M. le proviseur une circulaire qui fut incontinent lue dans toutes les classes. Les heureux élèves apprirent alors que Son Excellence avait daigné, d'une part, donner une nouvelle preuve de sa sollicitude pour l'Université, que ses ennemis (lisez les catholiques) dénigrent, et, d'autre part, laisser un gracieux témoignage de sa bienveillance spéciale pour le lycée ***, en changeant son nom en celui de *Fontanès.*

On fut un peu hébété. Condorcet a été mis à la porte ; qu'est-ce donc qu'il a fait? demanda un jeune curieux. Fontanes, qu'est-ce que cela? demanda un autre.

Et aussitôt, ce mot *Fontanes* fut inscrit au frontispice de l'établissement, et un petit élève de huitième, fort en thème, trouvant que le style lapidaire veut le latin, traduisit : *Faciunt asinos.*

Or, dans la circulaire, le proviseur avait écrit : Fontanes, premier grand maître de l'Université, l'a mise sur ses bases.

Quoiqu'il en soit de cette traduction, les élèves passèrent le lendemain, l'oreille basse, sous le frontispice.

Et des commentaires, où César n'a rien à voir, s'épanouirent dans le peuple écolier, dont les suffrages n'avaient pas été recueillis.

Il faut dire que ce même peuple a fait naguère une émeute, lorsque M. Thiers le vouait à Condorcet, parce que les maçons avaient décollé le plâtre du gouvernement du 4 septembre qui recouvrait les N impériaux; le souvenir de la tyrannie avait failli amener la chute du proviseur, et l'on s'était hâté, après note explicative passée dans les classes, de gratter l'initiale abominable.

Qu'a donc fait ce saint de l'Université, M. le marquis de Condorcet,

offert jusqu'alors en modèle ? Il a fait ce que nous lui reprochions si fort, quand l'Université l'a choisi pour homme-type à offrir à la jeunesse, il a mal fini : sa vie d'impiété s'est couronnée par le suicide. Eh bien! le suicide fait en ce moment du tort à l'Université : on se pend, on se poignarde, on s'empoisonne, on se fait sauter la cervelle; tout cela fait trop de bruit (1).

Or, Fontanes, premier grand maître de l'Université, qui l'a mise sur ses bases, marquis sous Louis XVIII, comte de l'Empire, est précisément un homme qui a pris l'adversité tout autrement que les suicidards ; il a été, en effet, un des politiques de son temps les plus plaisantés dans les divers dictionnaires *des girouettes*, où l'on a inscrit les gens habiles à envoyer toujours leurs flèches du côté du vent régnant.

M. Fontanes, premier grand, etc. — (*L'article suivant est écrit par un thuriféraire de l'Université.*) « Lors du mariage de Napoléon avec une archiduchesse d'Autriche, mariage que la politique avait pu conseiller, mais dont la première nouvelle n'avait soulevé que la surprise, des mécontentements et de pénibles prévisions, le randG-Maître de l'Université, M. de Fontanes, ordonna que les professeurs de rhétorique de tous les lycées prononceraient, le même jour, un éloge en latin. Il en fut fait ainsi; sans respect pour le bon sens et pour les regrets du public ; le même jour, à la même heure, un épithalame en latin résonna dans chacune des savantes maisons de l'Université. — A la naissance de l'enfant, qui s'appela le roi de Rome, le sénat, le conseil d'Etat et les autres grands corps, vinrent d'eux-mêmes défiler devant le berceau, faisant des révérences et prononçant des harangues. « Rien, dit un historien du temps, rien ne fut épargné de la plus servile et ridicule étiquette, rien ne fut oublié pour diviniser une pauvre créature humaine. » M. de Fontanes, prostituant à sa courtisanerie la sincérité de l'enfance, donna pour sujet de composition dans les lycées, à tous les élèves de l'Université, l'éloge impérial et royal du nouveau-né. » *Bibliographie générale*, Didot, tome 37, page 289. Fontanes, comte de l'Empire et sénateur, ayant signé la déclaration de déchéance fut refait Grand-Maître et Marquis.

Les Missions de l'Enseignement d'Etat. — M. le Ministre des Beaux-Arts avait chargé, en 1870, M. Alfred Michiels, d'explorer

(1) Voir la Revue de la presse, pag. 152.

l'est et le midi de la France, pour apprécier les œuvres de l'Ecole flamande qui ornent une foule de nos églises méridionales. Le *Journal officiel* rend compte, quatre ans après, de l'exploration du savant officiel.

L'art est indépendant de l'idée religieuse, déclare la Révolution; c'est donc à l'abri de toute connaissance supertitieuse de la Bible que fonctionne l'inspecteur de nos églises. Dans la *Revue de l'Enseignement*, nous nous bornerons à relever un passage du rapport qui démontre que le savant, payé par nos deniers, fonctionne aussi à l'abri de toute connaissance du latin; sans doute parce que cette langue est celle de l'Eglise.

Il s'agit de la description de six prophètes sculptés dans la Chartreuse de Dijon; après Moïse, Michiels dépeint « le galant roi David » (Michiels croit peut-être que David a régné au Quirinal). Ecoutons :

« ... Le galant roi David surprend aussi le spectateur et met son imagination en campagne. Personne, parmi tous ceux qui peuvent le contempler, n'aurait attribué au prince hébreu cette forme de visage. Son type d'homme blond, sa douce et calme figure septentrionale, ample et bien nourrie, aux pommettes saillantes, aux cheveux épais, à la barbe courte, n'éveille pas l'idée d'un homme fougueux, voluptueux, mais celle d'un *buveur de bière*. (Michiels est évidemment *buveur de bière*; comme ceux de l'école prussienne, il se croit sage et au-dessus de la fougue; chaste et loin de la volupté, en sorte qu'il se plaint qu'on ait trop flatté David en le faisant ressembler à Michiels.) En vain il porte la couronne, en vain il appuie sa main gauche sur une harpe; son long visage lymphatique, son long manteau dont les plis droits tombent jusque sur ses pieds, font rêver à autre chose qu'à la poésie lyrique, aux cèdres du Liban, aux romarins de la Palestine et aux murmures du torrent du Cédron. Le rouleau qu'il tient à la main gauche, déplore (Admirez la hauteur et la profondeur de la bêtise et de l'impiété) en vain ses licencieux emportements : *Foderunt manus meas et pedes meos damnaverunt* (sic) *ossa mea :* Mes mains ont creusé ma tombe, et mes pieds ont damné mes os; on ne peut croire aux folies d'amour que révèle ce gémissement du Psalmiste. »

On ne peut croire aux folies de la haine révolutionnaire, qui oblige les catholiques à nourrir et à engraisser des ânes aussi peu déguisés, que revèle ce document du *Journal officiel*. Si MM. les professeurs de huitième des maisons catholiques voulaient bien nous

dire quelle punition ils infligent à ceux de leurs élèves aussi fautifs, nous nous empresserions de le faire connaître à M. le chef de la Rédaction dudit *Journal officiel*.

Autres gloires de l'Enseignement d'Etat. — M. le ministre de Fourtou a jeté, dans les dernières heures de son couchant, un rayon de gloire ; il a, comme son prédécesseur de l'année dernière, passé en revue six bataillons (*sic*) des lycées de Paris, à Henri IV, là où l'on se brûle si facilement la cervelle.

Depuis qu'en un jour d'agitation Duruy a déclaré le chassepot instrument scolaire, un Ministre de l'Instruction publique peut se croire, une fois dans sa vie, général, pourvu qu'il passe au cabinet la semaine de printemps, que M. de Fourtou a failli ne pas atteindre, celle où l'on passe la revue.

Ces fiers bataillons, d'origine Duruyque, étaient donc six. Stanislas avait un guidon blanc et violet, et les autres partageaient le blanc avec le rouge, le bleu, le jaune et le marron.

Le Ministre a fait son entrée, accompagné du vice-recteur, de trois généraux en uniforme et de M. Victor Duruy, l'inventeur. Le but de ces exercices étant, en notable dose, l'hygiène et le développement de certains muscles, que M. Duruy avait spécialement en vue (nous ne nous souvenons plus desquels), on avait convoqué la commission d'hygiène des lycées.

On a présenté les armes, manœuvré, reçu des décorations et des grades.

Les généraux ont exprimé leur satisfaction, et ont admiré l'*ensemble*. La commission d'hygiène a exprimé sa satisfaction et admiré le développement des muscles. Alors, le Ministre a pris la parole, exprimé sa satisfaction, et admiré l'intelligence et la *discipline*.

« C'est la discipline, a-t-il dit, qui est l'élément vital de la société; c'est par elle qu'on arrive à faire des hommes vraiment forts, c'est-à-dire des hommes aptes à tous les travaux, et qui ne manquent jamais au devoir. Ce sont ces hommes qui contribuent à la grandeur et à la prospérité de leur patrie. »

Nous serions tentés de demander à M. le Ministre si l'élément vital de la société est bien la discipline militaire, et si ce n'est pas plutôt par la religion « qu'on arrive à faire des hommes vraiment forts, c'est-à-dire aptes à tous les travaux, et qui ne manquent jamais au devoir, etc. », des hommes qui sauront supporter les boulets, et

non des bouts d'hommes qui se tuent devant des boules noires, comme ont fait les deux pauvres enfants du lycée même où M. le Ministre prêche les vertus « qui contribuent à la grandeur et à la prospérité de leur patrie ».

« M. de Fourtou, ajoutent les journaux, a rendu hommage à M. Duruy de l'organisation de ces exercices remarquables. »

Nous comprenons que M. Victor Duruy, qui n'a pas encore rétracté ses nombreux blasphèmes, ayant une place d'honneur dans cette fête de la jeunesse, au lycée des pauvres suicidés, on n'ait pas jugé convenable de trouver une place au Bon Dieu.

Un nom malheureux. — Le tribunal correctionnel de Marseille a jugé une société *secrète*, on devrait dire *honteuse*, qui poursuivait le but de faire faire des enterrements civils; parmi les neuf condamnés, figure une demoiselle Blanc, institutrice.

Evidemment, c'est une machination des congréganistes contre l'enseignement des femmes libres, qui a jeté cette pauvre laïque dans les sociétés honteuses d'où elle ne sort pas blanche.

Les institutrices à grimaces. — Le conseil municipal de Marseille, qui a fait surgir autour des jupons de la dame Loizillon tant de sortes d'institutrices, a inventé les *institutrices expectantes.*

Voici leur emploi.

On a décrété des écoles laïques, dans tous les quartiers où cet engin libéral n'existait pas; mais, comme il coûterait trop cher d'acheter les terrains et de bâtir les écoles, on s'est contenté de nommer les instituteurs et institutrices titulaires; ils et elles ont pour emploi de toucher exactement leur traitement. Mais elles ne sont pas vouées aux grimaces.

Dans sa sollicitude pour ce désordre de la face, le même conseil municipal a résolu d'avoir, pour les salles d'asile, des *institutrices à grimaces,* comme on avait autrefois des *tabatières à musique,* et il a envoyé un certain nombre de directrices laïques d'asile étudier, aux frais de la ville, un système de grimaces savantes, chez Mlle G..., à Arles, afin de les employer à former le cœur et l'intelligence des petits enfants.

Cette même demoiselle G..., protégée de la même Loizillon, obtint mieux pour propager son système; il lui fut alloué 300 francs pour

venir professer, à Marseille même, un cours de grimaces aux directrices de salles d'asile. En son absence, elle laissa des tableaux appropriés à ce cours, et la ville les fit encadrer dans toutes les salles; on nous écrit que chaque inspecteur, en entrant dans un asile, pose d'abord cette question : *Avez-vous la méthode phonomimique?*

Nous ne connaissons pas bien cette méthode, mais elle doit avoir pour objet de démontrer aux races futures qu'elles descendent des singes.

La liberté d'enseignement au point de vue libéral.

En France :

Quelques industriels de Sorgues (Vaucluse), grands partisans du travail obligatoire du dimanche, ont signifié à leurs ouvriers de retirer leurs enfants de l'école des Frères, pour les envoyer chez l'instituteur laïc, sinon ils seraient impitoyablement renvoyés de leurs usines. Ce sont les chefs du parti républicain modéré....

En Italie :

La *Réforme*, feuille dévouée au ministère et du parti modéré, repousse énergiquement la liberté d'enseignement : « Une pareille liberté, dit-elle, serait le triomphe des cléricaux, le présent le plus funeste pour la nation et pour la civilisation. »

Il y a plusieurs civilisations.

Exploits d'une bande de voleurs. — Nous avons à enregistrer les exploits d'une bande de voleurs.

On parlait beaucoup, au temps du gouvernement des Papes, de quelques brigands qui infestaient la campagne et détroussaient les voyageurs.

Voici un exemple des immenses progrès opérés par le brigandage, sous le régime parlementaire :

Les trois grandes bibliothèques de Rome, enrichies des plus beaux trésors de l'esprit humain : l'*Alexandrine*, bibliothèque de l'Université; la *Casanatence*, bibliothèque des Dominicains, et l'*Angélique*, bibliothèque des Augustins, viennent d'être volées par une bande armée, avec l'aide des gendarmes. Les audacieux brigands ont installé dans les salles des satellites qui reçoivent un salaire et s'appellent bibliothécaires.

Leurs exploits ne se sont pas arrêtés là. Ils ont pénétré dans les autres bibliothèques des couvents de Rome, et, ne pouvant pas mettre une garnison dans ces nombreuses conquêtes, craignant d'ailleurs quelque retour offensif des propriétaires, ils ont enlevé sur des charettes un butin de SIX CENT MILLE volumes.

Jugez par là de ce qu'étaient ces réservoirs du génie humain, accumulés par l'Église dans ses couvents.

Voici comment le pillage a été partagé ensuite :

L'*Alexandrine* a reçu 100,000 volumes ; la *Casanatence* 100,000 ; l'*Angélique* 60,000 ; enfin, la municipalité 340,000 ; cette dernière concentrera tous les manuscrits et ouvrages relatifs à la ville de Rome.

La plupart de ces ouvrages étant théologiques, une commission de gratteurs va sans doute être nommée pour rechercher tous les passages des volumes où les auteurs se sont permis de parler du septième commandement de Dieu, à cause des allusions.

Encore une dévastation. — La police prussienne vient de fermer le petit-séminaire de Strasbourg, au premier jour du mois de Marie.

Nous écrivons sur ce nouveau tombeau, que des soldats et des juges viennent de sceller, la parole ordinaire de la tradition chrétienne dans les cimetières, même en Prusse : « *Donec immutatio veniat.* »

Le siècle des paperasses. — C'est le nôtre. — Nos ancêtres écrivaient sur la pierre et le bronze ; s'ils avaient connu cette denrée fragile, le papier, il nous resterait beaucoup moins de leurs ouvrages. Les écoliers s'exerçaient sur les ardoises et les tablettes, et aucune œuvre des *vieux papiers* ne se mettait à leur suite, pour s'emplir de restes abondants, comme les requins derrière les navires.

Les temps sont bien changés.

Aujourd'hui, affirme une statistique anglaise, on fait annuellement pour *dix-huit cent millions de livres sterling* de papiers. Les auteurs en absorbent juste la moitié dans les imprimeries, et les écoliers à eux seuls, en noircissent le quart de ce qui échappe aux imprimeurs : soit, deux cent millions de livres sterling, (5000,000,000 de francs), écrits, déchirés ou mâchés dans les seules écoles publiques. Si les écoliers se reposaient une seule année, ils gagneraient les cinq

milliards que la Prusse vient d'engloutir. Mais ils ne se reposent pas, et les pauvres professeurs demeurent condamnés à corriger annuellement une montagne de cinq milliards de mauvais papier revêtue de mauvaises écritures !

Combien de maîtres travaillent à ce labeur ? La statistique ne le dit pas; mais elle évalue le nombre des ouvriers : huit cent mille bras s'agitent à faire le papier dans le monde, et si l'on estime que les écoliers gâtent le quart des livres qui s'impriment, comme ils gâtent le quart du papier blanc qui se fabrique, c'est deux cent mille bras que ces petits drôles mettent en activité autour de milliers de machines pour leurs livrer chaque jour la matière noircissable.

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

Version latine.

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas;
Magna per exactos renovantur secula cursus.
Scilicet hæc virgo est, hæc sunt Saturnia regna,
Hæc nova progenies cœlo descendit ab alto?
Progenies, per quam toto gens aurea mundo
Surget, et in mediis palmes florebit aristis.
Qua duce, si qua manent sceleris vestigia nostri,
Irrita perpetua solvent formidine terras;
Et vetitum magni pandetur limen Olympi;
Occidet et serpens, miseros quæ prima parentes
Elusit, portentificis imbuta venenis.
Tunc Deum vitam accipies? divisque videbis
Permistos heroas, et ipse videberis illis?
Pacatumque reges patriis virtutibus orbem?
Adspice felici diffusum lumine cœlum,
Camposque fluviosque ipsasque in montibus herbas.
Adspice venturo lætentur ut omnia seclo.
Ipsæ lacte domum referent distenta capellæ
Ubera; nec magnos metuent armenta leones;
Agnaque per gladios ibit secura nocentes;
Bisque superfusos servabit tincta rubores.
Interea tibi, parve puer, munuscula prima
Contingent, ederæque, intermistique corymbi.
At, postquam firmata virum te fecerit ætas,
Et tua jam totum notescent facta per orbem,
Alter erit tunc Typhis, et altera quæ vehat Argo
Delectos heroas; erunt etiam altera bella,
Atque ingens Stygias ibis prædator ad undas.
Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem,
Cara Dei soboles, magnum cœli incrementum.

(Sannazar, *De partu Virg.*, III.)

PHILOSOPHIE.

(Plan de la Dissertation I du N° de Mars, p. 456).

Trois idées dominent la philosophie : l'idée de l'*infini*, l'idée du *fini*, et l'idée de leurs *rapports*.

C'est sur ce terrain que la *Science*, de nos jours, comme aux siècles passés, s'est donné rendez-vous.

Quel a été le résultat de ses travaux ? Quelles ont été ses découvertes? — Elle a pris solennellement la parole pour proclamer des systèmes qui datent de 2 ou 3,000 ans : rien de plus, rien de moins.

On peut résumer son langage et sa doctrine en trois mots :

L'*Athéisme*, ou la négation de l'*infini*, embrassant comme dans un vaste réseau toutes les théories matérialistes ;

Le *Panthéisme*, ou la négation du *fini*, auquel se rattachent tous les systèmes idéalistes ;

Le *Scepticisme*, terme fatal des deux premières erreurs.

Plan de la Dissertation II du même N°).

Dans la Philosophie, il existe des *dogmes naturels* qui doivent être pour le Philosophe ce que les *dogmes révélés* sont pour le Théologien.

Ces dogmes naturels consistent dans les *vérités premières* ou *vérités fondamentales*.

Ces *vérités* principes sont : 1° notre propre existence ; 2° l'existence du monde ; 3° l'existence d'une cause première : Dieu ; 4° la véracité de la conscience, des sens et de l'entendement ; 5° la certitude du témoignage des hommes ; 6° l'autorité du témoignage de Dieu ; 7° les axiômes.

Autant de vérités qui ne sont pas et ne doivent pas être l'objet des recherches de la science. Car la *raison* n'a pas fait ces dogmes. C'est par ces dogmes plutôt que la *raison* a été faite, en ce sens qu'elle ne juge et ne discute qu'avec leur lumière et par leur moyen.

La raison n'est donc pas juge souverain de ces vérités, pas plus que le Théologion, dans l'ordre surnaturel, n'est juge des vérités fondamentales et révélées de la religion.

Vouloir raisonner ces vérités, c'est raisonner la raison même, c'est commettre un *cercle vicieux*.

(Extrait de l'*Essai sur la méthode et les fondements de la philosophie*, par l'abbé Piques.

Sujet de Dissertation latine.

Quot ex causis oriri potest Atheismus.

L'éclectisme de Clément d'Alexandrie.

TRADUCTION EN LATIN.

(Voir le texte grec dans le N° d'Avril 1874, p. 564).

Philosophiam quidem, non dicam Stoïcam, nec Platonicam, aut Epicuream, et Aristotelicam, sed quæcumque ab omnibus his sectis recte dicta sunt, docentia justitiam pietatemque cum scientia, id totum selectum philosophiam dico.... Fundamentum, ut jam innuimus, haud singularum sectarum opinionem vocamus, sed id quod vere philosophia est, ordinatam scilicet arte mira sapientiam, recte experientiam eorum quæ ad vitam pertinent præbentem; certam cognitionem, divinarum humanorumque rerum firmam scientiam et inconcussam; quæ sunt, vel fuerunt, aut futura sunt, complectentem: quam nos per sui præsentiam ac per prophetas docuit Dominus. Et sane immutabilis est, a Verbo tradita.... Hujus ergo sapientiæ amore flagrat philosophia, cujus est animum atque orationem regere, vitamque integram præstare; quæ suave et amanter ad sapientiam intenta, omnia facit ut illam assequatur. Philosophos ergo nos dicimus sapientiæ amantes, rerum omnium creatricis ac magistræ, hoc est, Filii Dei notitiæ; Græci vero, eos qui de virtute disserunt. Hæc erit philosophia, si quæ apud singulas (philosophiæ dico) sectas irreprehensibilia sunt principia congruenti cum vitæ institutione in unum selectum congesseris. Quæ etiam, ex barbarorum subrepta fonte de Deo mananti, græco disposita sunt sermone.

J. P.
(N.-D. de Garaison, H.-Pyr).

Version latine.

L'adversité est une épreuve pour le courage.

(Voir le texte dans notre N° d'Avril 1874, p. 566).

Entre autres magnifiques sentences, le philosophe Démétrius a prononcé cette parole que je viens d'entendre, qui vibre encore à mon oreille. « Rien ne me paraît aussi malheureux que l'homme qui n'a jamais éprouvé d'adversité ». Il n'a pas pu s'éprouver. Que tout coule pour lui au gré de ses désirs, il n'en est pas moins vrai que les dieux le jugent méprisable : il ne leur paraît pas digne de jamais vaincre la fortune; la fortune évite les lâches; elle semble dire : Pourquoi me mesurer avec un tel adversaire? Je le vois déjà rendre les armes; il ne peut soutenir l'aspect de mon visage. Qu'un autre s'avance, avec lequel

je puisse en venir aux mains : il y a de la honte à combattre contre un homme disposé à se rendre. Le gladiateur regarde comme un outrage de se voir opposé à un adversaire moindre que lui, et il sait qu'à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. Ainsi fait la fortune : elle veut paur adversaires des hommes de cœur; il en est d'autres qu'elle dédaigne. Le plus inébranlable, voilà celui qu'elle choisit pour ses coups, voilà l'adversaire qui lui permettra de déployer sa force. Elle essaie le feu contre Mucius, la pauvreté contre Fabricius, les tourments contre Régulus, contre Socrate le poison. La fortune n'a jamais fait éclater de grands exemples que lorsqu'elle s'est armée de ses rigueurs.

J. P.

(N.-D de Garaison, H.-Pyr.)

RHÉTORIQUE.

Version latine.

(Voir le texte et les notes dans le N° de Mars 1874, p. 466 et suiv).

Tous deux, également épris du trône, s'occupent à la fois du soin de décider leur querelle par les auspices. Ici, se place Rémus attentif au vol des oiseaux; et là, sur le haut Aventin, le beau Romulus attend aussi leur passage. Il s'agissait de savoir si la ville nouvelle s'appellerait Rome ou Rémora, qui des deux frères y commanderait, et tout le peuple était dans l'attente. Quand le consul va donner le signal de la course, tous les regards se portent avidement vers la barrière colorée d'où s'élanceront les chars. Ainsi ce peuple attendait, immobile, qui vaincrait dans cette grande lutte et qui serait son roi. Cependant, le pâle soleil de la nuit s'est retiré dans les ténèbres; l'aube a lancé ses rayons dans le ciel éclairé : alors, on voit venir de loin, volant à gauche, et d'un vol propice, une troupe d'oiseaux, et, en même temps le soleil se lève. Ils approchent, et, sur le ciel, se détachent trois fois quatre oiseaux, troupe sacrée, volant à tire-d'aile dans une direction favorable. Romulus comprend que la première place lui appartient et que les auspices lui donnent le trône.

Patin, *Etudes sur la poésie lat.*, t. II, p. 52.

Devoir français.

Analyse littéraire de la fable de La Fontaine : *Le Lion et le Moucheron* (II, 9).

Les habitants de Trèves demandent des jeux pour leur ville en ruines.

(Voir le texte dans le N° de Mars 1874, p. 468).

Des cirques, habitants de Trèves, voilà donc ce que vous demandez! et cela quand vous avez passé par les dévastations et les saccagements, et cela, après les désastres, après le sang, après les supplices, après la captivité, après tous les malheurs d'une ville tant de fois renversée! Quoi de plus déplorable qu'une telle folie! Quoi de plus douloureux qu'une pareille démence! Je l'avoue, je vous ai regardés comme bien dignes de pitié, lorsque vous avez eu votre ville détruite; mais je vous trouve bien plus à plaindre, lorsque vous demandez des spectacles. Car je pensais que, dans ces désastres, vous n'aviez perdu que vos biens et vos fortunes, j'ignorais que vous y aviez perdu aussi le sens et l'intelligence. Vous voulez donc des théâtres, vous demandez donc un cirque à vos princes? Pour quelle situation, je vous prie, pour quel peuple, pour quelle ville? Pour une ville en cendres et anéantie, pour un peuple captif et massacré, qui n'est plus ou qui pleure; dont les débris, s'il en est toutefois, ne sont qu'un spectacle d'infortune; pour un peuple abîmé dans la tristesse, épuisé par les larmes, abattu par des pertes douloureuses, devant lequel vous ne savez dire de qui le sort est le plus déplorable, des morts ou des vivants; car l'infortune de ceux qui restent est si grande qu'elle surpasse le malheur de ceux qui ne sont plus. Tu demandes donc des jeux publics, habitant de Trèves? Où les célébrer, de grâce? Sur les bûchers et les cendres? Sur les ossements et le sang des citoyens égorgés? Quelle partie de la ville ne présente encore l'aspect de ces maux? Où ne trouve-t-on point du sang répandu? Où ne trouve-t-on point des cadavres gisants? Où ne trouve-t-on pas des membres déchirés et en lambeaux? Partout le spectacle d'une ville prise, partout l'horreur de la captivité, partout l'image de la mort. Ils sont étendus, les restes infortunés du peuple, sur les tombeaux de leurs morts; et toi, tu demandes des jeux! La ville est noire encore d'incendie; et toi, tu te fais un visage de fête! Tout pleure, et toi tu es joyeux! Ce n'est pas tout, tu provoques Dieu par des plaisirs infâmes, et tu irrites la colère divine par de criminelles superstitions.

(Traduction de Salvien par Grégoire et Collombet, t. I, p. 379).

SECONDE.

Version grecque.

Les Saisons.

Καὶ τοῦ θέρους μὲν ἡ φλογώδης ἀκρότης
Οὐκ εὐθὺς εἰς χειμῶνα τὴν θερμὴν τρέπει,
(Αἱ γὰρ μετάρσεις βλαπτικαὶ τῶν ἀθρόων)
Ἀλλ' εἰς τὸ μετόπωρόν τε καὶ κρᾶσιν μέσην
Τῷ μαλθακῷ τὴν φύξιν ἡμέρα τρέφει.
Κἀντεῦθεν εὐθὺς οὐ πρὸς ἄκρατον ζέσιν,
Ἀλλ' εἰς ἔαρ μέτεισι, καὶ λεληθότως
Τὸν κρυμνὸν ὠθεῖ, καὶ τὸ καῦμα συλλέγει.
Καὶ ταῦτα δρῶσιν ἐξ ἀμοιβαίου δρόμου.
Κόραις ὁμοίως συγχορευούσαις ἅμα,
Καὶ συμβαλούσαις τοὺς ἑαυτῶν δακτύλους,
Ὅπως χορὸν πλέξωσιν εὐρύθμου βίου.
Ὡς ἐμεγαλύνθη τῶν σοφῶν σου κτισμάτων
Ἡ παντοποιὸς ἐμφανῶς ἐξουσία.
Χειμῶνος ὥρα· καὶ τὰ δένδρα συντόμως
Ἐκ τῆς πυράγρας τοῦ κρύους μαραίνεται,
Φθίνει τὸ κάλλος, ἀσθενοῦσιν οἱ κλάδοι,
Ἐκρεῖ τὸ φύλλον, ὥσπερ ἐκ νεκροῦ τρίχες.
Καὶ μικρὸν οὔπω τὴν φθορὰν ἀποξέει,
Καὶ κάλλος αὖθις καὶ νέας τρίχας φέρει,
Βλαστοὺς τὸ κάλλος, καὶ τὰ φύλλα τὰς τρίχας,
Καὶ τῶν ἀδήλων ἐξεγείρεται τάφων
Πρὸς τὴν συνήθη τοῦ γένους ἀνάστασιν.

Georgii Pisidæ Hexam. v. 281-303.

Matière de vers latins.

Traduire en vers latins la fable de La Fontaine : *Le Chêne et le Roseau.* (I, 22).

CLASSE DE TROISIÈME.

Version latine.

Dévouement de deux esclaves.

(Voir le texte dans le N° d'Avril 1874, p. 574).

Claudius Quadrigarius, dans le dix-huitième livre de ses *Annales,* raconte qu'au siége de Grumente, tout étant désêspéré, deux esclaves

passèrent à l'ennemi, et lui rendirent des services. Peu de temps après, l'ennemi s'étant emparé de la ville, et courant dans diverses directions, ces deux esclaves se rendirent, par des chemins fréquentés, à la demeure de leur maîtresse, la prirent et la chassèrent devant eux. Comme on leur demandait qui elle était, ils répondirent que c'était leur maîtresse, qui était très-cruelle, et qu'ils la conduisaient au supplice. Ils la menèrent ainsi hors des murs de la ville, et la cachèrent avec le plus grand soin, jusqu'à ce que la colère de l'ennemi se fût apaisée. Puis, dès que les soldats, ayant assouvi leur vengeance, eurent repris les habitudes romaines, ces esclaves firent de même, et se livrèrent à leur maîtresse. Celle-ci les affranchit tous les deux, et n'eut pas honte d'avoir été sauvée par des hommes sur lesquels elle avait eu droit de vie et de mort.

Cet exemple prouve qu'il n'y a personne, si grand qu'il soit, qui ne puisse être forcé de recourir à de plus petits.

M. O.
(Gélos, B.-Pyr).

AUTRE TRADUCTION.

Claudius Quadrigarius, dans le dix-huitième livre de ses *Annales*, raconte le fait suivant : C'était au siége de Grumentum, et la place était réduite à la dernière extrémité. Deux esclaves passèrent à l'ennemi comme transfuges, et furent largement récompensés de leur service. Après la prise de la ville, les vainqueurs s'étant répandus partout, les deux esclaves coururent, par des chemins connus, à l'habitation où ils avaient servi. Ils firent marcher devant eux leur maîtresse, et à ceux qui leur demandaient qui elle était : « C'est notre maîtresse, répondaient-ils, elle est très-cruelle, et nous la conduisons nous-mêmes au supplice». Après l'avoir conduite hors des remparts, ils la cachèrent avec un grand soin, jusqu'à ce que la colère des ennemis se fût apaisée. Dès que les soldats furent rassasiés de pillage, et revenus à des mœurs dignes des Romains, les esclaves retournèrent à leur ancien devoir, et se mirent de nouveau sous le joug de leur maîtresse. Celle-ci les affranchit tous les deux sur-le-champ, et ne rougit point d'avoir reçu la vie de ceux sur qui elle avait eu droit de vie et de mort.

Cet exemple nous montre qu'il n'y a personne de si élevé que la fortune ne puisse obliger à avoir quelquefois besoin même des plus petits.

H. J.
(Inst. Sainte-Marie, La Seyne-sur-Mer, Var).

AUTRE TRADUCTION.

Claudius Quadrigarius rapporte, dans le dix-huitième livre de ses *Annales*, que, pendant le siége de Grumentum, lorsque cette ville était réduite à la dernière extrémité, deux esclaves se réfugièrent comme transfuges auprès de l'ennemi et furent récompensés de ce service. Après la prise de la ville, pendant que le vainqueur se dispersait de toutes parts, ceux-ci prirent les devants et se dirigèrent, par un chemin qu'ils connaissaient, vers la maison où ils avaient servi; ils firent marcher devant eux leur maîtresse et répondaient à ceux qui leur demandaient quelle était cette femme, que c'était une maîtresse très-cruelle qu'ils conduisaient eux-mêmes au supplice; après l'avoir fait sortir de la ville, ils la cachèrent avec le plus grand soin, jusqu'à ce que la colère de l'ennemi se fût calmée; ensuite, lorsque le soldat rassasié de carnage revint à des sentiments plus doux, ils reprirent leur ancienne condition et se donnèrent de nouveau comme esclaves à leur maîtresse. Celle-ci les affranchit tous les deux sur-le-champ, et elle ne rougit pas d'avoir reçu la vie de ceux sur qui elle avait eu naguère droit de vie et de mort.

On voit, par cet exemple, qu'il n'y a personne de si grand que la fortune ne puisse quelquefois forcer à avoir besoin même des plus petits.

CH. H.
(Inst. Sainte-Marie, la Seyne-sur-Mer, Var).

Thème latin.

(Voir le texte dans le N° d'Avril 1874, p. 574).

Vera virtus otii impatiens est.

Quum pro flumine excubas, omnesque nocturni ignes imbre opprimuntur, atque tuæ vestes madent : « O felicem, aïs, cui, seclusa in casa, procul armorum strepitu dormire licet! » Dies tamen venit, et stationis vices permutantur; in castra regrederis : fatigatione in dulci somno sepeliris; post quem alacrior promptiorque es. Contra juvenis, ad virtutem natus, qui materno amore oppidi mœniis cohibetur, dum socii sub tabernaculis dormiunt, periculaque adeunt, hic, qui nullum periculum adit, nulli labori vacat, qui nulla re caret, neque abundantia, neque hujus mansionis quiete fruitur, in medio otio anxius et sollicitus est, solitudinem exquirit, ludos spectaculaque fugit. Quid his significare volo? Veram virtutem, neque in delectationibus, neque in abundantia, neque in otio, requiescere posse.

M. O.
(Gélos, B.-Pyr.)

RÉCRÉATIONS LITTÉRAIRES.

SOLUTIONS.

11. Vis te, Sexte, coli; volo, si tibi gratius illud.
Hoc autem cultu, Sexte, peribit amor.

P. P.
(Nevers).

Vis te, Sexte, coli, quem verus amare volebam.
Est tibi parendum, teque ego, Sexte, colam.
Sed si te jussus colo, non jam cultor amabo;
Dic utrum est satius, cultus amorve, tibi.

E. N.

Vis te, Sexte, coli? Juxta tua jussa coleris.
Ut volui, non te postea amabo ; colam.

P. S.
(Belmont, Aveyron).

12. Rex fuit hic quadrupes, vere rex unus equorum,
Nobilis Hesperiæ laus, decus Hippobradys;
Vallibus atque jugis vagus undique, fertur anhelos
In vita gressus præcipitasse semel.

C. A.

13. *Ad Augustinum ægrotantem.*

Augustine, procul jussit me sævus abesse
Hippocrates, procul irrequietum.
Sed nolo curas nimium incusare medentis,
Dant tibi nostra silentia somnos.
Unum jure queror : quidni permittat adesse
Somnis, et vigilare tacendo?
Nonne satis legem novisse, quid utile, quid non?
Ore, manu pedibusque silerem.
Oh! citius valeas, ut fas sit visere : *languet*
Namque tuo mihi pectore pectus.

F. M.

14. Si quis iter velit erranti monstrare salutis,
Haud secus ac proprio accendat de lumine lumen,
Nec minus huic lucet, nec iter præcluditur olli.

F: P.

Comiter erranti qui monstrat recta viarum
Sic facit ut proprio accendat si lumine lumen;
Et tamen ipsi etiam lucet, quum accenderit ipse.

P. S.

(Belmont, Aveyron).

15. Mais, si de vos flatteurs vous suivez la maxime,
Il vous faudra, seigneur, courir de crime en crime,
Soutenir vos rigueurs par d'autres cruautés,
Et laver dans le sang vos bras ensanglantés.

. . . .

Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre.
Craint de tout l'univers, il vous faudra tout craindre,
Toujours punir, toujours trembler dans vos projets,
Et pour vos ennemis compter tous vos sujets.

Britannicus, Act. IV, Sc. 3°.

On peut comparer les vers de Shakspeare.

But in these cases,
We still hare judgment here; that we but teach
Bloody instructions, which, being taught, return
To plague the inventor ; this even-handed justice
Commends the ingredients of our poison'd chalice
To our own lips.

Macbeth, act. 1, scène 7°.

16. Qui ploras, hunc cerne Deum; nam plorat et ipse.
Qui pateris, venias; languida quæque levat.
Neu timeas veniens ad eum; est Deus ipse benignus.
Sta prope, qui transis; permanet usque Deus.

P. P.

(Nevers).

AUTRE.

Iste Deus plorat; vos qui ploratis, adite,
Iste Deus sanat; veniant huc quique dolentes.
Iste Deus parcit miserans; accedite fisi.
Ecce Deus manet æternus; jam siste, viator.

P. P.

(Nevers)

AUTRE

Ecce Deus plorans; hunc qui ploratis adite.
Quosve dolor premit hunc quærite; sanat enim.

Num vos impediat timor? advocat ipse benignus.
Hic stat; non ultra currite, turba levis.

P. P.
(Nevers).

AUTRE.

Tu lacrymans, ad eum venias; lacrymatur et ipse,
Tu patiens, ad eum venias; namque ipse medetur.
Tuque tremens, ad eum venias; subrides amanter.
Præteriens, ad eum venias; nam permanet ipse.

P. S.
(Belmont, Aveyron).

17. Maxime rex, quem Parnasso bona tanta videmus
Fundere, quanta unquam nullus profuderit ante,
Centum post annos detur tibi condere leges!
Utque tui nostros tribus augent mensibus annos,
Quisque tibi totidem concrescat mensibus annus!

P. S.
(Belmont, Aveyron).

Un de nos correspondants, en nous envoyant quelques-unes des *solutions* qu'on vient de lire, y ajoute les réflexions suivantes, que nous croyons devoir consigner ici, parce que nous les trouvons parfaitement justes.

« Ces exercices récréatifs peuvent paraître un peu futiles; je les juge moins sévèrement, et je crois qu'ils ne sont pas sans utilité. D'abord, cela sert à faire connaître ou à rappeler des morceaux ignorés ou qu'on avait oubliés. Et puis, plus peut-être que dans les exercices ordinaires de versification latine, on est obligé de passer en revue bien des expressions; on peut aussi apprendre par là à resserrer sa pensée dans un cadre assez étroit, à éviter la diffusion ; ce qui a bien son prix.

« Dans ces sortes de compositions, il ne s'agit pas de développer, d'amplifier : leur principal mérite est de rendre correctement la pensée de l'auteur, et de se rapprocher autant que possible de la forme, de la tournure de l'original. Peut-être un avis dans ce sens ne serait pas déplacé ».

Ut valeas opto, sancta ut certamina certes.

UN AMI DES VERS LATINS.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

RÉPONSE A LA QUESTION N° VI (SUITE ET FIN).

(Voir le N° de Mars 1874, p. 478, et le N° de Mai, p. 95).

L'ACCUSATIF. — Nous avons dit plus haut, au sujet du génitif, que les cas n'exprimaient primitivement que les relations dans l'espace (1). L'accusatif, en particulier, est le cas de la direction, de la tendance (2); il désigne le but de l'action verbale, son objet, son résultat, son produit, ce qui, considéré comme soumis à son influence, est conduit à un état passif (3).

Grammaticalement parlant, l'objet de l'action n'est autre que le complément appelé direct. Lorsque le verbe est transitif, ce complément est externe (4), c'est-à-dire que l'idée qu'il exprime n'est pas comprise dans le verbe; c'est le cas le plus ordinaire. Ex. : *Amo Deum*; — τίμα τοὺς γονεῖς. Si au contraire le verbe est neutre ou passif, le complément est interne (5), et l'accusatif marque alors par redoublement la même idée que le verbe, avec une légère nuance déterminative. Exemple : « *Ut suum gaudium gauderemus*, a dit Cicéron (6); et de même Sophocle : « Νοσεῖ νόσον ἀγρίαν (7) ». On trouve aussi, dans Lucrèce : *Noctes vigilare serenas* (8); dans Thucydide : Μετὰ Ἀθηναίων, ἄδικον ὁδὸν ἰόντων, ἐχωρήσατε (9).

Certains verbes peuvent avoir un double objet, l'un immédiat, l'autre plus éloigné (10). Ce dernier est ordinairement personnel. Selon la règle, les deux compléments se mettent l'un et l'autre à l'accusatif. Exemples : *Multa Deos orans* (11). Παιδεύουσι τοὺς παῖδας τρία μοῦνα (12).

L'ABLATIF. « En sanscrit, l'ablatif exprime l'éloignement d'un lieu : il répond à la question *Unde*. C'est là la vraie signification primitive de ce cas, signification à laquelle le latin est encore resté fidèle pour ses noms de ville. De l'idée d'éloignement, on passe aisément à l'idée de cause, le motif pour lequel une action se fait étant considéré comme le lieu d'où elle vient; l'ablatif, en sanscrit, répond donc aussi à la question *quare*, et de cette façon, il arrive dans l'usage à se rapprocher de l'instrumental.... Employé adverbalement, l'ablatif prend encore un sens

(1) V. p. 479.
(2) *Gram. élém.* de Kuehner, dans *Theil*, N° 27.
(3) Mathiæ, n° 407.
(4) *Gramm. grecq.* d'Anatole Bailly, n° 609.
(5) *Ibid.*, n° 612.
(6) *Epist. fam.*, VIII, 2.
(7) *Phil.*, 173.
(8) I, 143.
(9) III, 64.
(10) A. Bailly, 613; Mathiæ, 415.
(11) Virg.
(12) *Hérod.*, I, 136.

plus général et désigne, dans certains mots, des relations ordinairement étrangères à ce cas (1) ». Pour le latin, Quintilien avait également remarqué la signification instrumentale de l'ablatif (2) : *Quum dico : hasta percussi, non utor ablativi natura.* Ainsi l'ablatif latin pourrait être traduit, dans tous les cas, par l'ablatif sanscrit. La comparaison faisant ressortir la différence de deux objets et par conséquent les séparant l'un de l'autre, le complément du comparatif se met à l'ablatif (3).

Dans l'ancienne langue latine, le signe de l'ablatif était, comme dans le Zend (4), le *d* final. Sur la colonne rostrale et dans le sénatus-consulte des Bacchanales, tous les ablatifs se terminent par *d* ; de sorte qu'on peut s'étonner qu'on ait pendant si longtemps méconnu le vrai rôle de cette lettre, et qu'on se soit contenté du mot vide de *d* paragogique (5). Le pronom annexe *met* et la conjonction *sed* sont d'anciens ablatifs de *ego* et du réfléchi *se* (6).

Nous ajouterons que l'on a retrouvé de véritables ablatifs dans les adverbes grecs en ως, dans les mots doriens πῶ, τουτῶ, αὐτῶ, τηνῶ (7), et aussi, je crois, dans les adverbes de lieu (question *unde*) ἄλλοθεν, ῥιζόθεν (8).

E. de Robiedene.

NOUVELLES QUESTIONS.

X. Existe-t-il un bon *Cours de style*, avec des *Exercices* autres que des sommaires ou des canevas suivis de développements, *sans cacologie*, dans le genre des deux volumes de M. Michel, mais plus complet, plus varié, plus intéressant ? — Le *Cours de style* des Frères des écoles chrétiennes a été abandonné pour prendre celui de M. Michel ; c'est dire que ce dernier est préférable, quoique encore très-imparfait.

XI. Quelle est la meilleure des deux méthodes adoptées pour l'étude des racines grecques : l'*Anthologie*, ou les *Décades* de Lancelot ?

CORRESPONDANCE.

Plusieurs de nos abonnés nous ont demandé des renseignements sur la *Bible latine de l'étudiant*. Nous sommes heureux de pouvoir leur donner l'adresse de la librairie où l'on trouve cet important ouvrage. C'est chez MM. Poussielgue frères, libraires, rue Cassette, 27, à Paris.

(1) *Gramm. comp.*, Bop., n° 183a, t. I, p. 384.
(2) *Instit. orat.*, I, 4.
(3) Leupol et Burnouf, *Grammaire sanscrite*, n° 130, p. 157.
(4) Bopp, n° 180, t. I, p. 381.
(5) Bopp, n° 181, p. 383.
(6) Bopp, n° 182, p. 384.
(7) Bopp, n° 183a, I, p. 385 et 386.
(8) *Ibid.*, p. 386. L'auteur de la *Grammaire comp.* ne s'explique pas clairement ; mais nous raisonnons par analogie. *Cf.* n° 421, t. II, p. 411. Nous nous permettons aussi d'attirer l'attention du lecteur sur les formes ioniennes ἐμέθεν, σέθεν, ἕθεν, dont on fait des génitifs poétiques. N'est-il pas plus probable que nous avons là de véritables ablatifs à terminaisons redoublées ?

Le Gérant,
E. TROTMAN.

Bourges, E. Pigelet, imp. de l'Archevêché, rue Joyeuse, 15.